

Distribution limitée

WHC-05/29.COM/5

Paris, 15 juin 2005

Original : anglais/français

**ORGANISATION DES NATIONS UNIES
POUR L'EDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE**

**CONVENTION CONCERNANT LA PROTECTION DU PATRIMOINE
MONDIAL, CULTUREL ET NATUREL**

COMITE DU PATRIMOINE MONDIAL

Vingt-neuvième session

Durban, Afrique du Sud

10-17 juillet 2005

Point 5 de l'ordre du jour provisoire : Rapport du Centre du patrimoine mondial sur ses activités et sur la mise en œuvre des décisions du Comité du patrimoine mondial

RÉSUMÉ

Le présent document comprend un texte principal et trois annexes.

Le texte donne un bref aperçu des activités entreprises par le Centre du patrimoine mondial pour mettre en œuvre les décisions et les objectifs stratégiques du Comité.

Les annexes sont les suivantes :

Annexe 1 : Programmes et Initiative thématique du patrimoine mondial

Annexe 2 : Grandes conférences et réunions internationales relatives au patrimoine mondial

Annexe 3 : Tableaux de suivi de la mise en œuvre des décisions adoptées lors de la 28^e session et de la 7^e session extraordinaire du Comité du patrimoine mondial tels que demandés par les décisions **27 COM 4** et **27 COM 5.1**.

Projets de décision : 29 COM 5, 29 COM 5.1, 29 COM 5.2, 29 COM 5.3, voir point II.

I. VUE D'ENSEMBLE DES ACTIVITÉS ENTREPRISES PAR LE CENTRE DU PATRIMOINE MONDIAL POUR METTRE EN ŒUVRE LES DÉCISIONS ET LES OBJECTIFS STRATÉGIQUES DU COMITÉ

Chers membres du Comité du patrimoine mondial,
Chers représentants des Etats parties et observateurs,

Le présent rapport récapitule les activités menées à bien par le Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO depuis la 28e session du Comité du patrimoine mondial en Chine (Suzhou, 2004), conformément aux objectifs stratégiques du Comité ou '4 C', énoncés dans la *Déclaration de Budapest sur le patrimoine mondial* de 2002. Il recense également les activités programmées entre la rédaction du présent document et la 29e session du Comité.

Le Centre du patrimoine mondial a organisé deux réunions statutaires : la 28e session ordinaire et la 7e session extraordinaire du Comité tenues respectivement à Suzhou, en Chine, et au Siège de l'UNESCO à Paris, en juillet et décembre 2004. Notre travail exige le maintien d'un équilibre délicat entre responsabilités statutaires et fonctionnelles. Le Point II rend compte de l'avancement de la mise en œuvre des décisions prises antérieurement par le Comité. Le Centre, qui fait partie intégrante du Secrétariat de l'UNESCO, est également chargé de la planification, de la mise en œuvre, de la rédaction de rapports et de l'évaluation du sous-programme IV.2.1 sur le patrimoine mondial.

S'agissant des rapports, les Résumés des interventions de la 28e session ordinaire et de la 7e session extraordinaire ont été soumis aux participants pour correction et ont été traduits en anglais et en français. Les Résumés des interventions de la 6e session extraordinaire et de la 27e session ont également été traduits selon la recommandation du Bureau **28 BUR 7** favorable à la production de deux versions linguistiques distinctes. Pour information et au titre des provisions budgétaires, il est intéressant de noter que le coût de traduction du Résumé des interventions d'une session ordinaire est de l'ordre de 11.000 euros (soit 14.230 dollars EU).

La mise en œuvre de la Convention

Le nombre total d'Etats parties à la *Convention* est passé à 180 ; 34 nouveaux biens (29 culturels et 5 naturels) ont été ajoutés sur la Liste du patrimoine mondial à la 28e session du Comité du patrimoine mondial, ce qui représente globalement 788 biens (611 culturels, 154 naturels et 23 mixtes) situés dans 134 Etats parties. Cinq de ces biens constituent une première inscription sur la Liste pour Sainte-Lucie, le Togo, Andorre, la République démocratique populaire de Corée et l'Islande. Trois biens ont été retirés de la Liste du patrimoine mondial en péril : Angkor (Cambodge), les Monts Rwenzori (Ouganda) et le Fort de Bahla (Oman) et trois biens y ont été placés : la Cathédrale de Cologne (Allemagne), Bam et son paysage culturel (République islamique d'Iran) et les Ruines de Kilwa Kisawani et de Songo Mnara (République-Unie de Tanzanie).

Au total, 147 rapports sur l'état de conservation des biens (35 sur la Liste du patrimoine mondial en péril et 122 autres biens) ont été soumis à l'examen du Comité à sa 28e session.

Le Comité examinera 50 propositions d'inscription sur la Liste du patrimoine mondial au cours de la présente session, soit 35 nouvelles propositions d'inscription, 9 extensions

proposées, 6 propositions d'inscription différées ou renvoyées par les précédentes sessions du Comité et 3 modifications mineures de limites.

Depuis la 28e session du Comité, 38 Etats parties ont présenté de nouvelles listes indicatives ou modifié les listes existantes. Le nombre de nouveaux biens ajoutés aux listes indicatives est de 120.

Au total 135 rapports sur l'état de conservation des biens (35 biens sur la Liste du patrimoine mondial en péril et 100 autres biens) ont été préparés pour la 29e session du Comité.

Suite à toutes les décisions et recommandations du Comité concernant la mise en œuvre de la *Convention du patrimoine mondial*, la Stratégie globale, les nouvelles propositions d'inscription, l'assistance internationale, le suivi réactif et l'exercice de rapport périodique ont été exécutés en étroite coopération avec les Etats parties, les organisations consultatives et, le cas échéant, les autres départements de l'UNESCO, en particulier les Divisions du patrimoine culturel, des sciences écologiques et des sciences de la terre, ainsi que le Secteur de l'éducation. Les documents de travail préparés pour la présente session reflètent à ce jour la majorité des activités du Centre dans ces domaines. D'autres activités, non recensées par ailleurs, sont résumées dans les paragraphes suivants. Des informations plus complètes à leur sujet peuvent être obtenues auprès du Centre du patrimoine mondial.

Révision des Orientations

Conformément à la décision **27 COM 10**, le Centre, après des séances de travail intensives avec les organisations consultatives, a préparé un projet qui a été soumis au Président de la 27e session du Comité du patrimoine mondial.

Du fait que certaines dispositions de la 6e session extraordinaire n'apparaissaient pas clairement dans le projet révisé et qu'il était nécessaire d'en poursuivre l'amélioration, la date d'entrée en vigueur fixée au 1er mars 2004 par la décision **27 COM 10** n'a pas pu être respectée.

À sa 28e session (Suzhou, 2004), le Comité du patrimoine mondial a décidé que le Centre devait finaliser et soumettre à l'approbation de la Présidente de sa 27e session les *Orientations* révisées telles qu'elles avaient été adoptées à sa 6e session extraordinaire, en ajoutant qu'elles devaient s'appliquer, si elles étaient finalisées, au **1er novembre 2004**, avec les arrangements transitoires appropriés (décision **28 COM 9.7**).

Un travail de rédaction supplémentaire a aussi été nécessaire pour inclure les décisions prises pendant la 28e session, à la demande du Comité. Le Centre en étroite concertation avec la Présidente de sa 27e session, le Rapporteur de la 6e session du Comité et les organisations consultatives, a achevé la version définitive des *Orientations* révisées.

La Présidente, avec l'aide du Centre, a soumis un certain nombre de points (liste indicative, propositions d'inscription transfrontalières, analyses comparatives, photographies et produits audiovisuels, date d'entrée en vigueur) à l'approbation du Comité lors de la 7e session extraordinaire (décisions **7 EXT.COM 4A**). Sur la base des décisions du Comité, la Présidente de la 27e session a approuvé le texte révisé des *Orientations* au nom du Comité du patrimoine mondial.

Comme convenu, les *Orientations* révisées sont entrées en vigueur le 2 février 2005, étant entendu que les dispositions sur le format des propositions d'inscription s'appliqueront à celles qui seront examinées à partir de 2007 (décisions **7 EXT.COM 4A**).

Depuis lors, le texte des *Orientations* révisées a été téléchargé sur le site Internet du Centre du patrimoine mondial. Par ailleurs, il a été reproduit et largement diffusé aux Etats parties en avril 2005 (lettre circulaire CL/WHC.04/05). Suite à la demande du Comité (décision **7 EXT.COM 13**), il figure également dans la publication intitulée « Textes fondamentaux de la *Convention du patrimoine mondial* de 1972 ».

Elargissement du cercle des acteurs : réunions internationales et établissement de partenariats

Principales conférences et réunions internationales organisées entre les 28e et 29e sessions du Comité :

« **Patrimoine du Congo en péril** » : le premier grand événement international en faveur des biens du patrimoine mondial en péril en République démocratique du Congo s'est tenu du 9 au 26 septembre 2004 au Siège de l'UNESCO. Il y avait au programme des ateliers techniques et une conférence internationale de donateurs (13-17 septembre), un atelier destiné au secteur privé, 'Partenaires du patrimoine en RDC' (15 septembre), et une exposition montée par le Musée de l'Afrique centrale (Tervuren, Belgique) au Siège de l'UNESCO. L'événement s'est achevé par un concert de collecte de fonds où se sont produits des artistes congolais.

La seconde réunion **sur les Forêts du patrimoine mondial** s'est tenue du 9 au 11 mars 2005 à l'Ecole nationale forestière de Nancy, avec le soutien de la Convention France-UNESCO et du gouvernement du Royaume-Uni. Quarante experts de la Convention des Nations Unies sur la Diversité biologique (CDB), du Forum des Nations Unies sur les Forêts (UNFF), de l'Union pour la conservation de la nature (UICN), d'organisations internationales non gouvernementales de conservation (ONG), des principaux établissements de financement, d'importants centres régionaux de formation et des gestionnaires d'aires protégées ont discuté de la manière dont la *Convention du patrimoine mondial* et les partenaires pouvaient mieux contribuer à la préservation des aires forestières protégées du patrimoine mondial en tenant compte de facteurs au-delà des limites de biens.

Une réunion internationale d'experts sur le concept de « **valeur universelle exceptionnelle** » s'est tenue du 6 au 9 avril 2004 à Kazan (République du Tatarstan, Fédération de Russie). Les recommandations de cette réunion sont consignées dans le document *WHC-05/29.COM/9*.

Une table ronde et une exposition sur le projet « **Sauvegarde et développement des villes du patrimoine mondial en Mauritanie** » réalisées dans le cadre de la Convention tripartite « UNESCO-Gouvernement de la République islamique de Mauritanie-Banque mondiale » se sont tenues au Siège de l'UNESCO, à Paris (France), du 11 au 15 avril 2005.

Une réunion internationale sur la **Conservation de Bam et son paysage culturel**, s'est tenue à Rome les 10 et 11 mai, en collaboration avec l'Organisation iranienne du patrimoine culturel et du tourisme et le ministère italien des Biens culturels, avec le financement du gouvernement italien.

Un colloque international « **Conserver la diversité culturelle et biologique : le rôle des sites naturels sacrés et des paysages culturels** » s'est tenue à Aïchi (Japon) du 30 mai au 2 juin.

Une conférence internationale « **Patrimoine mondial et architecture contemporaine – Gestion du paysage urbain historique** », organisée conjointement par le Centre du patrimoine mondial et la Ville de Vienne, a eu lieu à Vienne (Autriche) du 12 au 14 mai 2005

Le travail d'extension du réseau d'acteurs de la société civile qui se poursuit en présence des partenaires des entreprises désireux de contribuer à la mise en œuvre des priorités du Comité, est présenté dans le document *WHC-05/29.COM/13*, de même que les efforts visant à élargir le réseau de partenariats bilatéraux et multilatéraux aux gouvernements et aux institutions intergouvernementales, notamment par la signature d'accords spécifiques, la dotation d'effectifs et l'intégration du patrimoine mondial dans les programmes de développement.

Activité spéciale au profit du patrimoine mondial en Iraq

Un projet de sauvegarde et de conservation du patrimoine culturel iraquien a été lancé, en septembre 2004, par le Centre du patrimoine mondial en collaboration avec les Bureaux de l'UNESCO à Amman et Bagdad et avec le généreux appui financier de la Nordic World Heritage Foundation (NWHF).

La première phase de ce projet a pris la forme d'un « Atelier de formation sur la mise en œuvre de la *Convention du patrimoine mondial* pour les spécialistes irakiens », tenu à Amman (Jordanie), qui était destiné à informer les experts irakiens de la *Convention du patrimoine mondial*, de ses objectifs et de ses procédures. L'atelier s'est déroulé en présence de représentants des institutions nationales irakiennes chargées de la protection du patrimoine culturel et naturel : quatre experts du Conseil national des antiquités et du patrimoine, deux experts du ministère de l'Enseignement supérieur et un expert du ministère de l'Environnement.

Dans la seconde phase du projet, le Conseil national iraquien des antiquités et du patrimoine, le Centre du patrimoine mondial et la NWHF coopéreront à la préparation du dossier de candidature d'un des sites de la Liste indicative de l'Iraq, qui doit être remis au Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO avant le 1^{er} février 2006. Le site de Samarra a été retenu par les autorités irakiennes pour cet exercice.

Activité spéciale pour la protection du patrimoine culturel et naturel palestinien

Les activités en vue de la préservation du patrimoine culturel et naturel palestinien, instaurées par les décisions **26 COM 6.1**, **26 COM 6.2** et **26 COM 24.2.5** (Budapest, 2002), confirmées par les décisions **27 COM 5.2** et **28 COM 17 B.II**, et essentiellement mises en œuvre par le Bureau de l'UNESCO à Ramallah, se poursuivent et sont présentées dans le document *WHC-05/29.COM/11D*).

Activités entreprises au profit des 4 C

Outre les activités portant sur l'établissement et l'analyse de la Liste du patrimoine mondial, les listes indicatives, la présentation de rapports périodiques et le suivi réactif, menées en

étroite coopération avec les organisations consultatives et les Etats parties, le Centre du patrimoine mondial a entrepris d'autres activités pour le soutien des 4 C énoncés dans la *Déclaration de Budapest* de 2002.

Activités destinées à rendre la Liste du patrimoine mondial plus **représentative, équilibrée et crédible** :

- Atelier national de consultation d'acteurs à Beijing (23-24 juillet 2004), en coopération avec les autorités nationales et locales chinoises concernées, pour discuter de l'approche et de la méthodologie à adopter dans la proposition d'inscription de la Route culturelle pour le tronçon chinois de la Route de la Soie ;
- Atelier sur le Programme marin tenu au Centre du patrimoine mondial (9-10 septembre 2004) pour discuter de l'application de la valeur universelle exceptionnelle au milieu marin et du développement du Programme marin du patrimoine mondial (voir annexe 1) ;
- Atelier national à Christmas Island, Kiribati (5-11 octobre 2004) dans le cadre du Projet du patrimoine mondial pour le Pacifique central pour discuter de la proposition d'inscription en série des îles Line et Phœnix ;
- Réunion sous-régionale pour l'Amérique centrale et le Mexique sur la représentativité et l'harmonisation des listes indicatives en Amérique centrale, tenue à San Jose, Costa Rica (1-4 novembre 2004) et cofinancée par le Fonds-en-dépôt italien et le Fonds du patrimoine mondial de l'UNESCO ;
- Quatrième réunion d'experts du processus d'inscription du Qhapaq Ñan (Grande Route des Andes) à Santiago du Chili, (6-11 novembre 2004) en coopération avec le Consejo de Monumentos Nacionales de Chile ;
- Première réunion interrégionale : « Itinéraires culturels dans le désert du Sahara : Routes du Désert - la Route du Sel », Palais des Congrès, Niamey, Niger (22-26 novembre 2004) sur la préparation de propositions d'inscription de routes culturelles ;
- Réunion internationale tenue à Maurice du 10 au 14 janvier 2005, pour coordonner et développer les activités liées au patrimoine mondial dans les îles des Caraïbes, des océans Atlantique, Indien et Pacifique, et mettre au point le Programme du patrimoine mondial pour les petits Etats insulaires en développement (PEID), consacré aux enjeux et aux besoins spécifiques des PEID (voir annexe 1) ;
- Le Centre a organisé du 30 mai au 3 juin 2005 un atelier de formation pour la préparation de propositions d'inscription de sites culturels sur la Liste du patrimoine mondial. Cet atelier organisé à l'Ecole du Patrimoine africain à Porto-Novo (Bénin) dans le cadre du suivi du rapport périodique pour l'Afrique, a été financé grâce au soutien des Fonds-en-dépôt de l'Italie et des Pays Bas, et du Programme AFRICA 2009 ;

Activités et réunions pour assurer la bonne **Conservation** des biens du patrimoine mondial :

- Séminaire international sur les sites archéologiques des Caraïbes (20-23 septembre 2004) à Fort-de-France, Martinique, organisé dans le cadre de la Convention France-UNESCO ;
- Atelier international sur le Programme chinois concernant la biodiversité du patrimoine mondial (PCBPM) tenu à Kuming, province du Yunnan, (20-23 septembre 2004) afin de conclure un accord sur les priorités du PCBPM et les rôles et responsabilités de toutes les parties prenantes (CPM, ministère chinois de la Construction, UICN, Fondation des Nations Unies (FNU), CI, TNC, autres agences des Nations Unies et ONG internationales) ;

- Réunion sous-régionale pour les Caraïbes à Kingston, Jamaïque (27-29 septembre 2004) pour établir une structure de mise en œuvre du plan d'action du patrimoine mondial aux Caraïbes ;
- Première session du Comité directeur international de Bam à Rome (28 septembre 2004) qui a examiné les activités prioritaires proposées par l'Organisation iranienne du patrimoine culturel et du tourisme (OIPCT) ;
- Atelier « Patrimoine mondial-Pacifique 2009 », organisé conjointement par le Centre et le Département néo-zélandais de conservation, à Tongariro, Nouvelle-Zélande (14-24 octobre 2004) et financé par la Nordic World Heritage Foundation et le Fonds-en-dépôt italien ;
- « Réunion sur l'exercice de rapport périodique pour l'Amérique latine : vers un plan d'action pour le patrimoine mondial en Amérique latine 2004-2014 », tenue à Carthagène, Colombie (25-27 octobre 2004) pour élaborer un plan d'action présenté au Comité du patrimoine mondial à sa 7e session extraordinaire ;
- Quatrième réunion régionale sur le patrimoine moderne : Amérique du Nord, Coral Gables et Miami Beach, Etats-Unis (11-13 novembre 2004) ;
- dans le cadre du Programme AFRICA 2009, un séminaire, « Conservation et gestion du patrimoine culturel immobilier associé à l'esclavage », s'est tenu à Porto-Novo, Bénin (14-19 novembre 2004). Ce séminaire a été organisé au titre des activités du Centre liées au Programme AFRICA 2009, à la faveur de la proclamation de 2004 par l'Organisation des Nations Unies et l'UNESCO « Année de commémoration de la lutte contre l'esclavage et de son abolition » ;
- Réunion sur la « Conservation des sites et aires du patrimoine mondial algérien : gestion, protection, mise en valeur » au Siège de l'UNESCO (16-18 novembre 2004), organisée conjointement par la Direction du patrimoine culturel (Algérie), la Convention France-UNESCO et le Centre du patrimoine mondial ;
- Deux ateliers organisés sur les programmes thématiques du patrimoine mondial Forêt et Tourisme et un autre concernant le réseau de gestionnaires de sites du patrimoine mondial à l'occasion du 3e Congrès mondial de l'UICN à Bangkok (17-25 novembre 2004) ;
- Table ronde des partenaires sur la gestion du Parc national du Banc d'Arguin, site du patrimoine mondial naturel mauritanien, à l'UNESCO, Paris (29-30 novembre 2004), organisée par le Centre en collaboration avec la Direction du Parc national du Banc d'Arguin ;
- Réunion organisée du 14 au 16 décembre 2005 à Zabid (Yémen) par la GOPHCY, organisation chargée de la protection des villes historiques du Yémen, en vue de rassembler des décideurs, des représentants de la société civile et des experts internationaux afin de créer un certain nombre d'activités pour la réhabilitation et la revitalisation économique de la ville ;
- Réunion du *Comité international d'experts pour la sauvegarde du patrimoine culturel de la Vieille ville de Jérusalem*, organisée par le Directeur général de l'UNESCO les 26-27 janvier 2005 (présentée dans le document *WHC-05/29.COM/7A*).
- Réunion d'experts du patrimoine mondial sur la mise en œuvre de la *Convention du patrimoine mondial* et l'état de conservation des biens du patrimoine mondial africain, tenue au Cap, Afrique du Sud (15-18 mars 2005) parallèlement à un atelier pour discuter d'un projet de création d'un Fonds africain du patrimoine mondial, tenu également au Cap, Afrique du Sud (16-17 mars 2005) ;
- Mise au point, depuis mars 2005, d'une base de données qui permettra de développer un système d'inventaire des itinéraires culturels transsahariens ;

- Atelier régional de l'UNESCO sur le suivi de l'exercice de rapport périodique de la région Asie-Pacifique pour les sites culturels de l'Asie du Sud, Lahore, Pakistan (11-17 avril 2005) ;
- Second atelier de formation de l'UNITAR sur la gestion et la conservation des sites du patrimoine mondial : gestion du patrimoine mondial fondée sur la notion de valeur (Hiroshima, Japon) (18-21 avril 2005) ;
- Séminaire sur « l'efficacité de la gestion, le suivi pour la valeur de patrimoine mondial et la présentation d'un rapport statutaire », UNESCO, Paris (1-2 mai 2005), en partenariat avec l'Université du Queensland (Australie) ;
- Réunion de présentation et de formation à l'utilisation de la base de données (Londres, Royaume-Uni, 6 mai 2005), visant à développer un système d'inventaire des biens culturels scientifiques de valeur universelle exceptionnelle, organisée en collaboration avec la « Royal Astronomical Society » et le Centre du patrimoine mondial ;
- Table ronde sur le thème « Astronomie et patrimoine mondial » organisée par l'Institut d'Astronomie de l'Académie des Sciences de la Fédération de Russie dans le cadre de la conférence « Astronomie 2005 : état actuel et perspectives » (Moscou, Russie, 30 mai-6 juin 2005), pour sensibiliser les autorités nationales russes à l'importance de la protection du patrimoine scientifique et les encourager à inscrire des sites de valeur universelle exceptionnelle sur la Liste du patrimoine mondial (voir annexe 1).
- Deux missions d'assistance en octobre 2004 et avril 2005 pour l'établissement d'un inventaire sur ordinateur et d'un plan de conservation et de réhabilitation de la Vieille ville de Sana'a (Yémen) lancé en 2003.

Les activités et les réunions visant à promouvoir l'adoption de mesures en faveur d'un **renforcement des capacités** efficace sont allées de pair avec l'organisation de/la participation à :

- un « Atelier de formation sur la mise en œuvre de la *Convention du patrimoine mondial* pour les spécialistes irakiens » (4-11 septembre) en Jordanie ;
- un cours de formation, organisé en Oman, du 9 au 13 octobre 2004, par le ministère des Municipalités régionales, de l'Environnement et des Ressources en eau, sur le renforcement des capacités en vue d'améliorer la gestion du Sanctuaire de l'oryx arabe, bien du patrimoine mondial ;
- un atelier de formation sur la mise en œuvre de la *Convention du patrimoine mondial*, à Doha, Qatar (12-16 décembre 2004) ;
- un atelier de formation « Cours appliqué sur la gestion des sites du patrimoine », organisé par l'ICCROM à Basra, Syrie, (25 janvier-3 février 2005), en collaboration avec le Bureau de l'UNESCO à Beyrouth, le Centre du patrimoine mondial, la Direction générale des antiquités et des musées, et le ministère syrien de la Culture. Cet atelier portait sur la problématique de la gestion des sites historiques et archéologiques qui constituent le patrimoine culturel arabe, et plus particulièrement les sites jordaniens, libanais et syriens ;
- un atelier de formation sur la mise en œuvre de la *Convention du patrimoine mondial* à Sarjah, Emirats arabes unis, (26 février-2 mars 2005), organisé conjointement par le Centre et le Bureau de l'UNESCO à Doha ;
- une réunion à Valdivia, Chili (18-22 janvier 2005) pour lancer le processus de candidature transnationale des Fortifications espagnoles dans le Pacifique ;
- une session thématique sur la « Gestion des risques pour le patrimoine culturel » organisée par le Centre le 19 janvier 2005 parallèlement à la conférence mondiale de

Kobe sur la réduction des catastrophes, en collaboration avec l'Agence japonaise pour les Affaires culturelles et l'ICCROM ;

- un séminaire de formation interactif – qui s'inscrit dans le programme de renforcement des capacités des Caraïbes – pour aider le gouvernement du Belize à élaborer une stratégie nationale du patrimoine mondial à long terme (sur cinq ans), à Belmopan, Belize (28 février-2 mars 2005) ;
- un atelier de formation sur la gestion du tourisme sur les sites du patrimoine mondial, en collaboration avec l'Université des Nations Unies, tenu à Kandy, Sri Lanka, (20-30 avril 2005) ;
- une réunion de formation sous-régionale aux Caraïbes sur l'élaboration d'une déclaration de valeur concernant la Grotte de la Fontaine sacrée à Anguilla aura lieu du 20 au 22 juin 2005, avec le soutien de l'UNESCO et du Royaume-Uni ;
- une session de formation sur les procédures d'inscription au titre de la *Convention du patrimoine mondial* s'est tenue à l'occasion de la première réunion interrégionale : « Itinéraires culturels dans le désert du Sahara : Routes du Désert- la Route du Sel » (Niamey, Niger, 22-26 novembre 2004) ;
- un atelier de formation à la réhabilitation des bâtiments de la Casbah d'Alger (Algérie) en novembre 2004 ;
- un cours de formation à la conservation préventive sur les mosaïques du site de Tipasa (Algérie), en décembre 2004.

Communication, publications et matériels d'information sur le patrimoine mondial

Un travail intensif se poursuit sur le site internet du patrimoine mondial pour améliorer la communication avec l'ensemble de notre audience. Le site est en perpétuelle évolution, d'autant plus que les demandes deviennent de plus en plus complexes. L'équipe du système de gestion de l'information évalue et traite en permanence les besoins des utilisateurs, faisant évoluer le site en fonction de leurs attentes. Le site internet est consultable à l'adresse suivante : <http://whc.unesco.org>

Des articles et des entretiens sur le patrimoine mondial ont été publiés grâce au travail accompli avec les médias, entre autres : la BBC, *National Geographic*, ABC, CCTV (Chine), Télévision croate, Radio norvégienne, Radio publique japonaise, Télévision polonaise, Europe 1, magazine *Geo* Allemagne, magazine *Geo* Corée, *The Times*, *New York Times*, Radio France International, Travel & Leisure, Europa Nostra, Radio France Info, magazine *Asian Art*, magazine *Wingspan*.

Cinq nouvelles publications ont été produites dans la **Série du patrimoine mondial** :

- No. 9 : **Partenariats pour les villes du patrimoine mondial : la culture comme vecteur de développement urbain durable** (en anglais et en français) donne une synthèse des communications présentées et des débats de l'atelier d'Urbino ayant marqué le 30e anniversaire de la *Convention du patrimoine mondial* ;
- No. 10 : **Monitoring World Heritage** (en anglais) rend compte de l'atelier de Vicenza tenu à cette occasion ;
- No. 11 : **Rapports périodiques et programme régional - Etats arabes 2000-2003** (en anglais et en français) met en relief les résultats des premières phases de l'exercice de rapport périodique de la région des Etats arabes et donne une vue d'ensemble de l'état de conservation des biens du patrimoine mondial dans la région ;

- No. 12 : **L'état du patrimoine mondial dans la région Asie-Pacifique 2003** donne un aperçu des résultats du premier cycle de présentation de rapport périodique de la région Asie-Pacifique et existe aussi en CD-Rom ;
- Le No. 13 : **'L'union des valeurs universelles et locales : La gestion d'un avenir durable pour le patrimoine mondial'**, une conférence organisée en mai 2003 par la Commission nationale néerlandaise pour l'UNESCO, en collaboration avec le ministère néerlandais de l'Education, de la Culture et de la Science, pour réfléchir à la participation des communautés locales à la gestion des sites du patrimoine mondial et définir les possibilités de leur développement économique et social durable.

Le Centre a publié les numéros 46, 47, 48 de la **Lettre du patrimoine mondial** et les numéros 37, 38, 39 de la **Revue du patrimoine mondial**. La **Trousse d'information sur le patrimoine mondial** a été révisée et mise à jour et une **Carte du patrimoine mondial 2004/2005** a été produite et diffusée. Un **Calendrier du patrimoine mondial** (en coopération avec Panasonic) et un **Agenda du patrimoine mondial 2005** ont aussi été produits.

La publication du livre « *Villes de Mémoire – anciens ksour de Mauritanie* » illustre les travaux réalisés au titre du projet-pilote « Sauvegarde et développement de villes du patrimoine mondial en Mauritanie ».

Le Centre du patrimoine mondial a participé à l'édition annuelle de la Bourse internationale du tourisme (ITB) à Berlin (Allemagne) du 11 au 14 mars 2005. Une manifestation spéciale d'une journée, intitulée « Programme du patrimoine mondial pour un tourisme durable : l'écotourisme pour les communautés et la conservation des biens du patrimoine mondial » a été organisée le 11 mars pour soutenir le programme sur le tourisme durable. Les gestionnaires de site et les partenaires de l'industrie du tourisme ont assisté à ce forum qui était destiné à présenter le programme à de nouveaux partenaires potentiels et forger ainsi de nouveaux contacts.

L'unité Nature du Centre participera à un atelier de mise en commun des connaissances, organisé par la FNU à Washington DC, Etats-Unis (25-26 mai 2005).

Le Centre du patrimoine mondial a commencé à travailler avec le grand photographe brésilien, Sebastião Salgado, sur son tout dernier projet, « Genesis » qui cherche à explorer la face vierge et pure de la nature et de l'humanité, et à montrer comment l'humanité et la nature coexistent depuis longtemps dans l'équilibre écologique. L'œuvre comportera une série de photographies en noir et blanc de paysages, de faune et de flore sauvages et d'aspects culturels, dont beaucoup représentent des biens du patrimoine mondial. Les photos seront utilisées dans des publications, des expositions et seront présentées dans un programme éducatif préparé en collaboration avec le Bureau UNESCO de Brasilia qui en assurera la diffusion.

Education au patrimoine mondial

Les ateliers suivants ont été organisés par le Centre du patrimoine mondial ou avec son aide :

- Atelier à Kazan (République du Tatarstan, Fédération de Russie) pour lancer le projet intersectoriel transversal 'La grande route de la Volga-Unir les mers (mer Baltique, mer Noire et mer Caspienne)' au profit de l'éducation au patrimoine mondial pour un développement durable avec le soutien des TIC (24-31 octobre) ;

- Atelier international sur le Programme d'éducation du patrimoine mondial de l'UNESCO (28-30 janvier 2005) à Philadelphie, Pennsylvanie, Etats-Unis ;
- Atelier régional sur le Manuel pratique « Initiation des jeunes à la gestion et à la protection des sites du patrimoine » (11-13 février 2005) à Tunis, Tunisie ;
- Cours sous-régional de formation des maîtres sur l'exploitation de la version kiswahili du Kit éducatif « Le patrimoine mondial aux mains des jeunes » (14-16 mars 2005) à Zanzibar, Tanzanie ;
- deux ateliers de formation des maîtres sur l'utilisation du Kit « Our Pacific Heritage » (16-17, 21-22 mars 2005) ;
- Atelier international sur les matériels éducatifs multimédias du patrimoine mondial. (21-23 mars 2005) au Pont du Gard (France).

Le « **Kit pédagogique sur le patrimoine mondial aux mains des jeunes à l'usage des enseignants** » est maintenant disponible en hindi, en tagalog et en kiswahili, ce qui porte à 24 le nombre total de versions linguistiques. Une adaptation du Kit pour les pays du Pacifique, intitulée « Our Pacific Heritage », a également été publiée. Les autres traductions en cours sont le lituanien, le mongole, le grec, le hongrois, le letton et le portugais.

La Brochure 'Education sur le patrimoine mondial' a été mise à jour et produite et une nouvelle brochure de 6 pages « *Le patrimoine mondial. Aujourd'hui et demain. Avec les jeunes* » a été publiée et sera distribuée aux associations, aux organisations et aux auberges de jeunesse, en collaboration avec le Bureau de planification stratégique pour la jeunesse (20 000 exemplaires).

Deux épisodes de la série de bandes dessinées '*Les aventures de Património et le patrimoine mondial*' à l'église d'Urnes (Norvège) et dans les îles subantarctiques (Nouvelle-Zélande) sont en cours de fabrication.

La préparation du prototype d'un CD-ROM intitulé « *World Heritage Educational Multi-Media Material - Many countries & cultures = one common universal civilization* » est en cours.

En janvier, le Directeur général a nommé la **Comtesse Setsuko Klossowska de Rola**, peintre de réputation internationale, Présidente honoraire de la Fondation Balthus, Artiste de l'UNESCO pour la paix, en reconnaissance de son rôle dans la promotion du projet d'éducation des jeunes au patrimoine mondial.

Dans le cadre du Forum UNESCO-Université et patrimoine :

- le 9e Séminaire international du Forum UNESCO-Université et patrimoine, '**Gestion du patrimoine : centre et périphérie**' s'est tenu à l'Université de Buenos Aires, Argentine (11-16 octobre) ;
- le 10e Séminaire international du Forum UNESCO-Université et patrimoine : '**Paysages culturels du XXIe siècle : législations, gestion et participation du public : le patrimoine, défi pour la citoyenneté**'. Newcastle upon Tyne, Royaume-Uni (11-16 avril).

Le Centre du patrimoine mondial – structure et niveau des effectifs

La structure du Centre du patrimoine mondial est restée la même l'an dernier, mais des changements de personnel se sont produits :

- M. Natarajan Ishwaran (Chef WHC/NAT) a quitté le Centre le 1er juillet 2004 pour devenir DIR/SC/ECO
- M. Giovanni Boccardi a été nommé Chef WHC/APA le 1er octobre 2004
- Mme Véronique Dauge a été nommée Chef WHC/ARB le 1er novembre 2004
- Mme Alcira Sandoval Ruiz, jeune professionnelle, est arrivée à WHC/LAC le 10 janvier 2005
- M. Kishore Rao, nouveau D/DIR/WHC, a été nommé le 10 février 2005
- Mme Anne Lemaistre a été nommée Chef WHC/POL le 12 février 2005
- De plus, le recrutement correspondant aux postes d'assistant du D/DIR et de spécialiste du programme adjoint (P-1/P-2) pour WHC/EUR, est en cours. Le poste de Chef/LAC sera couvert par le transfert d'un collègue d'une autre Division de l'UNESCO.

Enfin, et surtout, le Centre du patrimoine mondial remercie de leur soutien continu les Etats parties, l'ICOMOS, l'UICN, l'ICCROM, les collègues et les partenaires de l'UNESCO qui ont contribué à la mise en œuvre de la *Convention du patrimoine mondial* au cours de l'année passée et, en particulier, ceux dont les contributions extrabudgétaires ont permis d'organiser tant de réunions et d'activités qui sont vitales pour ce travail. Merci.

Veillez agréer l'expression de ma considération distinguée

Francesco Bandarin
Directeur
Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO

29 avril 2005

II. PROJETS DE DÉCISION

Projet de décision : 29 COM 5

Le Comité du patrimoine mondial,

1. *Ayant étudié les documents **WHC-05/29.COM/5** et **WHC-05/29.COM/INF.5**,*
2. *Rappelant les décisions **27 COM 4** et **27 COM 5.1** adoptées à sa 27^e session (UNESCO, 2003) et **28 COM 9** adoptée à sa 28^e session (Suzhou, 2004) et la nécessité pour le Comité d'être tenu informé de la mise en œuvre de ses décisions,*
3. *Note avec satisfaction la contribution du rapport du Centre du patrimoine mondial sur ses activités ciblées sur les quatre objectifs stratégiques.*

Projet de décision : 29 COM 5.1

Le Comité du patrimoine mondial,

1. *Ayant étudié l'annexe 1 du document **WHC-05/29.COM/5**,*
2. *Approuve le Programme du patrimoine mondial pour les petits Etats insulaires en développement (PEID) et le Programme marin du patrimoine mondial parmi les programmes thématiques du Centre du patrimoine mondial ;*
3. *Accueille avec satisfaction l'initiative thématique « Astronomie et patrimoine mondial »;*
4. *Approuve le budget biennal de 20,000 dollars pour le Programme du patrimoine mondial pour les petits Etats insulaires en développement et de 50,000 dollars pour le Programme marin du patrimoine mondial, au titre du Fonds du patrimoine mondial comme proposé dans le document **WHC-05/29.COM/16**.*

Projet de décision : 29 COM 5.2

Le Comité du patrimoine mondial,

1. *Ayant étudié l'annexe 2 du document **WHC-05/29.COM/5**,*
2. *Prend note des recommandations de la Réunion sur les forêts du patrimoine mondial – tenue à Nancy, France, du 9 au 11 mars 2005 –, telles que présentées dans le document annexe 2 ;*
3. *Encourage le Centre du patrimoine mondial à travailler en étroite consultation avec les Etats parties pour en assurer la mise en œuvre.*

4. Approuve le budget biennal de 20,000 dollars pour le Programme du patrimoine mondial sur les forêts, au titre du Fonds du patrimoine mondial comme proposé dans le document WHC-05/29.COM/16.

Projet de décision : 29 COM 5.3

Le Comité du patrimoine mondial,

1. Ayant étudié l'annexe 2 du document **WHC-05/29.COM/5**,
2. Exprimant sa sincère satisfaction à l'Etat partie autrichien, à la Ville de Vienne, au Centre du patrimoine mondial, à l'ICOMOS et à l'ICCROM, ainsi qu'aux organisations partenaires – l'OVPM, l'IFLA, l'UIA et la FIHUAT – pour leur collaboration efficace à l'organisation de la conférence internationale « Patrimoine mondial et architecture contemporaine. Comment gérer les paysages urbains historiques » (Vienne, 12-14 mai 2005),
3. Prend note du rapport et accueille favorablement le Mémoire de Vienne ;
4. Demande aux organisations consultatives et au Centre du patrimoine mondial de tenir compte de la conservation du paysage urbain historique lorsqu'ils étudient tout impact potentiel sur l'intégrité d'un bien existant du patrimoine mondial et lors du processus d'évaluation des propositions d'inscription de nouveaux sites ;
5. Encourage les Etats parties à étudier les principes énoncés dans le Mémoire de Vienne dans le cadre de leur propre politique générale de conservation du patrimoine ;
6. Recommande au Directeur général d'engager le processus de formulation d'une nouvelle recommandation qui compléterait et actualiserait les recommandations existantes traitant de la conservation des paysages urbains historiques, en mentionnant tout particulièrement la nécessité d'associer l'architecture contemporaine au contexte historique urbain, pour soumission ultérieure à la Conférence générale de l'UNESCO.

Programmes et Initiative thématique du patrimoine mondial

I. Le Programme du patrimoine mondial pour les petits Etats insulaires en développement (PEID)

A. Introduction et justification

1. Le Programme pour les petits Etats insulaires en développement (PEID) qui est proposé en complément des quatre programmes thématiques préexistants, mettra l'accent sur les enjeux et les besoins propres aux PEID. La nécessité de ce programme est apparue dans l'exercice de rapport périodique et a été soulignée au cours de la réunion internationale de Maurice (janvier 2005), en vue de développer et de coordonner les activités relatives au patrimoine mondial dans les îles des Caraïbes et des océans Atlantique, Indien et Pacifique.
2. En application de ce programme les Unités régionales concernées du Centre du patrimoine mondial seront dotées de services d'aide à la présentation de nouvelles propositions d'inscription de biens culturels et naturels dans les PEID, au titre de la mise en œuvre de la Stratégie globale de 1994 pour une Liste du patrimoine mondial représentative, crédible et équilibrée. Une étroite coopération est envisagée en l'occurrence avec le Programme marin du patrimoine mondial proposé (consacré avant tout au patrimoine naturel des milieux marin et côtier, sans se limiter forcément aux îles).
3. En outre, les opérations qui suivent l'inscription – valorisation, gestion et conservation des atouts du patrimoine naturel et culturel – bénéficieraient également d'une aide accrue qui s'inscrirait dans un processus de développement durable. Une étroite coopération est envisagée à cet égard avec le Programme « Tourisme durable » du Centre du patrimoine mondial.
4. Bien que les plans d'action de la Stratégie globale établis ces dernières années aient été conçus pour des sous-régions, les conclusions des rapports périodiques de la région Afrique (présenté au Comité du patrimoine mondial en 2002), de la région Asie-Pacifique (présenté en 2003) et de la région Amérique latine & Caraïbes (présenté en 2004) ont révélé le besoin impérieux d'étendre les programmes du patrimoine mondial à cette catégorie d'Etats et de territoires pour augmenter le nombre d'Etats parties et faire progresser la mise en œuvre de la *Convention du patrimoine mondial* et de sa Stratégie globale pour une Liste du patrimoine mondial crédible, équilibrée et représentative.
5. Sur les cinq PEID de la Région Afrique, un seul n'a pas encore ratifié la *Convention* (Sao Tomé et Príncipe), quatre n'ont pas encore de sites du patrimoine mondial et seulement les Seychelles ont deux sites inscrits mais pas de liste indicative. Dans la région Pacifique, avec 15 PEID, quatre membres et associés de l'UNESCO n'ont pas encore ratifié la *Convention* (Tuvalu, Tokelau, Nauru, les Iles Cook). Seules les Iles Salomon ont un site du patrimoine mondial et seulement trois Etats parties ont une liste indicative (Fidji, Vanuatu, Palau). Dans les Caraïbes, avec 16 PEID, un seul Etat Partie n'a pas encore

ratifié la *Convention* (Les Bahamas) et seulement huit des 15 Etats Parties ont soumis une liste indicative.

B. Objectifs et activités

6. A l'occasion des principales réunions sous-régionales, les plus récentes s'étant déroulées à Sainte-Lucie en février 2004 et en Nouvelle-Zélande en octobre 2004, des appels ont été lancés aux Bureaux régionaux et au Siège de l'UNESCO de manière à proposer une aide accrue et mieux ciblée pour améliorer les performances et éviter une plus grande marginalisation des PEID.
7. C'est ainsi que des efforts seront faits pour lancer de plus vastes initiatives connexes et interdisciplinaires (en particulier avec la Division des politiques scientifiques & du développement durable au Secteur des sciences exactes et naturelles et au Secteur des sciences sociales et humaines) pour faciliter la mise en œuvre du programme d'action de Barbade +10 et des conclusions de la réunion internationale de Maurice (janvier 2005).
8. Dans un premier temps et en coordination avec les unités régionales concernées, en 2005 et 2006, une aide sera fournie pour coordonner la mise en œuvre de *Plans d'action de soutien au patrimoine mondial pour les Caraïbes et le Pacifique* (établis respectivement en février et octobre 2004) par l'intermédiaire de missions d'assistance technique aux PIED, afin d'élaborer des stratégies nationales pour le patrimoine mondial destinées à renforcer les capacités et les compétences pour une amélioration des performances relatives aux propositions d'inscription sur la Liste du patrimoine mondial.
9. Parallèlement à cela et selon les recommandations de la conférence internationale de Maurice consacrée à l'examen du plan d'action de la Barbade (janvier 2005), des projets-pilotes sur le développement durable de sites des PEID déjà inscrits ou dont la proposition d'inscription est en cours, seront mis en place en matière de gestion et de suivi en s'efforçant de limiter les risques et d'augmenter les avantages matériels directs pour les gouvernements et les communautés locales, découlant de l'inscription de biens sur la Liste du patrimoine mondial.
10. La structure d'application du Programme PEID suivra celle des quatre objectifs stratégiques du Comité du patrimoine mondial :
 - **Crédibilité** : Proposer une assistance technique pour faciliter la préparation des Listes indicatives et des propositions d'inscription des PEID, ainsi que des études thématiques et des réunions d'experts, s'agissant notamment des catégories de patrimoine correspondant aux PEID (par exemple, les paysages volcaniques, les routes de l'esclave, les paysages de plantations, les sites archéologiques).
 - **Conservation** : Assistance technique offerte pour élaborer des plans de gestion en matière de conservation et des projets de développement durable des biens inscrits, en cherchant notamment à améliorer le revenu des populations locales.
 - **Renforcement des capacités** : Soutenir par des séminaires de formation et des ateliers nationaux, l'assistance technique en faveur du développement institutionnel des services et organisations des PEID.
 - **Communication** : Diffusion de l'information, programmes éducatifs, publications, sensibilisation de l'opinion publique, mise en valeur des sites du patrimoine mondial des PEID.

11. Les indicateurs de performance visant à mieux représenter les PEID sur la Liste du patrimoine mondial pourraient être :

- La *Convention du patrimoine mondial* ratifiée par au moins trois PEID (cibles : les Bahamas dans les Caraïbes et deux non-Etats parties du Pacifique) ;
- La présentation de nouvelles Listes indicatives par au moins dix PEID (cibles : quatre des Caraïbes, deux de l'océan Atlantique et/ou Indien et quatre du Pacifique) ;
- Propositions d'inscription de biens situés dans les PEID ;
- Assistance technique fournie pour élaborer les stratégies nationales des PEID dans le cadre des plans d'action sous-régionaux du patrimoine mondial (cibles : quatre dans les Caraïbes, deux dans les régions de l'Atlantique & océan Indien, quatre dans la région Pacifique).

12. L'aide financière consacrée au Programme PEID est en partie assurée par les Gouvernements de l'Italie, des Pays-Bas, d'Andorre et du Royaume-Uni ; le Centre du patrimoine mondial recherchera des fonds extrabudgétaires en supplément pour continuer à étendre le Programme PEID.

II. Programme marin du patrimoine mondial

A. Introduction et justification

13. La 28e session du Comité du patrimoine mondial, en vertu de sa décision **28 COM 9**, paragraphe 6, a demandé au Centre du patrimoine mondial de soumettre à l'examen du Comité le **Programme marin** qui doit s'ajouter aux programmes thématiques existants. Le Programme marin, qui existe depuis trois ans, contribue largement à la réalisation des quatre objectifs stratégiques énoncés dans la Déclaration de Budapest de 2002. Il a été créé à la demande conjointe des réunions d'experts tenues en 2003, du Congrès mondial sur les Parcs (Durban, Afrique du Sud) et de l'atelier de 2004 sur les politiques marines. L'atelier du patrimoine mondial sur la biodiversité du milieu marin, tenu au Vietnam en 2002 (Communication du patrimoine mondial numéro 4), a demandé l'adoption de stratégies pour combler les lacunes de la Liste du patrimoine mondial relatives à l'environnement marin.

14. Ce document présente les buts et les objectifs du Programme marin, ainsi que leurs liens avec les quatre objectifs stratégiques (4 C). Les initiatives régionales que soutient le Programme marin sont : le plan d'action Pacifique 2009, le plan d'action pour le renforcement des capacités dans les Caraïbes et le suivi du rapport périodique des régions des Etats arabes, Afrique, Asie/Pacifique et Amérique latine.

15. Définition du terme 'marin' aux fins de ce programme :

- biens dont les valeurs marines sont la raison principale de leur inscription au patrimoine mondial (ex. Grande barrière de corail) : actuellement dix biens ;
- biens terrestres (les valeurs terrestres ont parfois été la raison principale de leur inscription au patrimoine mondial) assortis d'une aire marine protégée (ex. Réserve de biosphère de Sian Ka'an) : actuellement 18 biens ;
- biens n'ayant que des composantes côtières sans aire marine protégée (ex. Littoral du Dorset et de l'est du Devon) : actuellement 25 biens ; et

- biens ayant été inscrits en vertu de critères du patrimoine culturel, mais qui auraient pu être inscrits comme biens mixtes avec une composante marine : actuellement cinq biens.

Vu leur capacité limitée, la plupart des activités du Programme marin ont été consacrées jusqu'à présent à des sites classés dans les deux premières catégories et à ceux qui se trouvent dans des pays en développement.

B. Objectifs et activités

16. L'objectif global du Programme marin est la bonne conservation des aires marines et côtières protégées existantes et potentielles d'une valeur universelle exceptionnelle (valeur universelle exceptionnelle). Il entend, notamment, travailler avec les Etats parties pour les aider à proposer de nouvelles inscriptions ou extensions de biens existants et à mieux gérer les sites grâce à la promotion d'une gestion efficace (pratiques éclairées), la collecte de fonds, la formation de partenariats stratégiques et le travail en réseau.
17. Le programme sera exécuté en étroite collaboration et coordination avec les bureaux régionaux, les programmes régionaux et thématiques du Centre du patrimoine mondial, en particulier le Programme Tourisme durable et le Programme PEID proposé, avec le Secteur des sciences de l'UNESCO (Commission océanographique internationale, Programme l'Homme et la Biosphère, Division des politiques scientifiques & du développement durable), avec l'UICN et son réseau CMAP (le Programme marin de la CMAP soutient le Programme marin depuis ses débuts), ainsi que diverses ONG, OIG et secrétariats d'autres accords environnementaux comme la Convention sur la Diversité biologique et le secteur privé.
18. Le Programme marin soutient ainsi les quatre objectifs stratégiques (4 C) :
 - **Crédibilité** : contribuer à la mise en œuvre de la Stratégie globale par une mise en valeur des régions sous-représentées (Pacifique et Caraïbes) et promouvoir les propositions d'inscription marines en série et transfrontalières pour mieux intégrer les interactions entre les écosystèmes marins et répondre aux conditions d'intégrité.
 - **Conservation** : concevoir, financer et exécuter des projets qui aident à gérer les biens existants et promouvoir l'usage de « pratiques éclairées » dans la gestion des biens marins, comme le préconisent les matériels de référence de l'UICN, de la CMAP et autres.
 - **Renforcement des capacités** : développer le travail en réseau et l'apprentissage conjoint des gestionnaires de sites marins en créant un réseau de gestionnaires de sites marins, et faciliter aux gestionnaires de sites l'accès à des offres d'apprentissage à l'échelon international.
 - **Communication** : sensibiliser l'opinion publique, les organisations et institutions partenaires, ainsi que le secteur privé, à la *Convention du patrimoine mondial* en tant qu'instrument de conservation du patrimoine marin, et créer un site Internet sur le Programme marin.
19. La conservation du patrimoine marin figure parmi les priorités du programme de conservation internationale, comme l'énonce, par exemple, le Plan d'action de Durban adopté à l'issue du Congrès mondial sur les parcs de l'UICN (2003) ou encore le Programme de travail sur la biodiversité marine et côtière de la Convention sur la Diversité biologique. Les consultations initiales auprès de plusieurs bailleurs de fonds portent à croire que l'approche par programme est un facteur important pour soutenir la

confiance des donateurs. L'adoption officielle du Programme marin par le Comité du patrimoine mondial serait un signe manifeste aux yeux de la communauté internationale de l'importance qu'il accorde à cette approche.

20. Dans sa phase préparatoire, le Programme marin a été dirigé par un spécialiste qui a bénéficié à l'origine du soutien du Gouvernement finlandais et, plus récemment, d'un projet extrabudgétaire financé par la Fondation des Nations Unies et le Global Conservation Fund. En outre, une aide financière a été accordée au Programme marin et à ses projets par les Gouvernements de la France, de l'Italie et des Pays-Bas, le Programme marin de la CMAP, la Fondation MacArthur et le Fonds du patrimoine mondial. Pour développer toutes les potentialités du programme et les services aux Etats parties, le programme devrait être doté en permanence d'un personnel suffisant. Les efforts se poursuivent en vue d'obtenir davantage de fonds extrabudgétaires pour le recrutement de personnel et la mise en œuvre des programmes, mais la réception d'un financement de contrepartie de l'UNESCO et du Fonds du patrimoine mondial augmenterait la confiance des bailleurs de fonds et le soutien de cet effort.
21. La définition d'indicateurs de performance précis est en cours et sera présentée à la 30e session du Comité, avec les indicateurs des autres programmes.

III. L'Initiative thématique « Astronomie et patrimoine mondial »

A. Introduction et justification

22. A sa 28e session, le Comité du patrimoine mondial (décision **28 COM 9**, paragraphe 6) a demandé au Centre du patrimoine mondial de présenter l'Initiative thématique « **Astronomie et patrimoine mondial** ». Créée en 2003, suite à une étude scientifique de la Liste du patrimoine mondial et des Listes indicatives, comme une action-pilote d'identification, de sauvegarde et de valorisation des sites ayant rapport à l'astronomie, l'Initiative thématique « Astronomie et patrimoine mondial » a été finalisée en 2004, lors de la première réunion des représentants de la communauté scientifique de douze Etats parties, de l'ICOMOS et de la NASA.
23. Les biens ayant rapport avec la science sont parmi les moins représentés sur la Liste du patrimoine mondial et les valeurs de ces biens, situés dans toutes les régions du monde, sont insuffisamment reconnues. Il n'est pas aisé pour les Etats parties d'évaluer l'importance de ce patrimoine, ni les avantages que celui-ci peut leur procurer en terme d'enrichissement de l'histoire de la science et de l'humanité, de promotion de la diversité culturelle et du développement des échanges.
24. Les témoignages tangibles de l'astronomie, dispersés dans toutes les régions géographiques du monde, recoupent tous les âges, de la préhistoire à nos jours. Les expressions architecturales des interprétations du ciel représentent autant de liens directs et indirects à l'astronomie.
25. Sur la base d'études existantes, le Gouvernement des Pays-Bas a accordé en 2003, au titre du Fonds en dépôt néerlandais, une contribution financière pour la réalisation d'une étude scientifique de la Liste du patrimoine mondial et des Listes indicatives visant à l'identification des biens ayant rapport à l'astronomie, sur la base de laquelle a été réalisée la première proposition du projet intitulé « Sites d'archéoastronomie et observatoires ».

26. Suite aux encouragements de plusieurs Etats parties, le Centre du patrimoine mondial, en collaboration avec l'ICOMOS, et avec le soutien généreux du gouvernement du Royaume-Uni et du Bureau de l'UNESCO pour la Science en Europe (ROSTE), a organisé une réunion d'experts internationaux en astronomie et astrophysique, archéo-astronomie, archéologie, architecture et gestion des sites du patrimoine mondial, au Bureau de l'UNESCO à Venise, du 17 au 19 mars 2004. Les participants à la réunion de Venise (mars 2004) ont élaboré une stratégie de mise en œuvre du programme « Astronomie et patrimoine mondial » conforme à la Stratégie globale et aux quatre objectifs stratégiques adoptés à *Budapest*. Une séance d'information au Siège de l'UNESCO, le 3 juin 2004, a permis de présenter les résultats de cette réunion aux Délégations permanentes des Etats parties.
27. Une structure de *CyberLaboratoire* a été créée au titre de l'Initiative sur le site internet du Centre du patrimoine mondial grâce au support de la *Royal Astronomical Society* du Royaume-Uni.
28. Du 30 mai au 6 juin 2005, l'Institut de l'Astronomie de l'Académie des Sciences de la Fédération de Russie a organisé une table ronde sous-régionale afin de définir les concepts et approches associés à l'initiative « Astronomie et Patrimoine mondial ». Un des objectifs était la définition d'actions visant à l'élaboration d'une proposition d'inscription conjointe des biens ayant rapport à l'astronomie sur la Liste du patrimoine mondial.
29. La Société Européenne pour l'Astronomie dans la Culture (SEAC) avec le patronage de la Région de Sardaigne (Italie), a organisé, du 28 juin au 2 juillet 2005 à Isili, la Conférence Internationale lors de laquelle plus de 50 experts ont présenté leurs recherches liées au thème «Astronomie et Patrimoine».

B. Objectifs de l'Initiative thématique « Astronomie et patrimoine mondial »

30. L'objectif principal de l'Initiative thématique « Astronomie et patrimoine mondial » consiste à établir un lien entre Science et Culture visant à la reconnaissance des valeurs scientifiques des biens ayant rapport à l'astronomie. L'identification, la sauvegarde et la promotion de ces biens sont les trois champs d'action de la mise en œuvre de ce programme. Elle offre une occasion non seulement d'identifier les biens mais également les préserver de l'oubli et de la détérioration progressive grâce à la reconnaissance et à la promotion de leurs valeurs scientifiques par l'inscription des biens les plus représentatifs sur la Liste du patrimoine mondial.
31. Les biens pouvant être associés à l'astronomie ont été définis, de façon initiale, de la manière suivante :
 - a) Biens dont la conception et/ou le positionnement dans leur environnement ont une signification en relation avec des objets ou des événements célestes ;
 - b) Représentations du ciel et/ou d'objets ou d'événements célestes ;
 - c) Observatoires et instruments ;
 - d) Biens ayant un lien important avec l'histoire de l'astronomie.
32. Toutes les activités ont été réalisées, depuis 2003, grâce aux contributions volontaires des Etats parties (Pays-Bas, Royaume-Uni), d'une organisation scientifique (Royal Astronomical Society du Royaume- Uni) et du Bureau de l'UNESCO pour la Science en Europe - ROSTE. Aucun budget n'est disponible à ce jour.

33. Le Centre du patrimoine mondial pourrait identifier une organisation scientifique internationale qui sera intéressée, au titre d'un accord de partenariat, d'assurer le suivi de l'Initiative en collaboration avec le Centre du patrimoine mondial, des représentants des Etats parties, de l'ICOMOS, des ONG et des institutions spécialisées.
34. L'initiative thématique « Astronomie et patrimoine mondial » est, à ce jour, la seule activité culturelle qui pourrait devenir un projet-phare parmi les activités intersectorielles de l'UNESCO visant à la proclamation de 2009 Année internationale de l'Astronomie.

Grandes conférences et réunions internationales relatives au patrimoine mondial

I. Seconde Réunion internationale sur les Forêts du patrimoine mondial tenue à Nancy (France) du 9 au 11 mars 2005

A. Contexte

1. Le patrimoine mondial bénéficie à l'heure actuelle du soutien massif en faveur des aires forestières protégées (AP) les plus importantes de la planète. Ce fait résulte en grande partie de la réunion organisée à Berastagi (Indonésie) en 1998, à l'instigation du Centre du patrimoine mondial. Cette réunion a précisément contribué à intégrer les sites forestiers jugés prioritaires sur la Liste du patrimoine mondial, en dégagant un soutien financier accru au profit des biens du patrimoine mondial et en faisant mieux connaître la *Convention du patrimoine mondial* en tant qu'instrument de conservation de la biodiversité et des forêts à travers le monde.
2. La Liste du patrimoine mondial compte aujourd'hui 87 biens avec une vaste couverture forestière et le double avec un habitat forestier. Les biens dotés d'une vaste couverture forestière représentent à eux seuls 70,000,000 hectares de forêts sous la protection du patrimoine mondial, soit environ 17 % des zones forestières de la planète ayant le statut d'aire protégée. De plus, la prise en compte des propositions d'inscription en préparation et des listes indicatives des pays pourrait porter ce chiffre à environ 25 % d'aires forestières protégées (voir le point C ci-dessous pour la liste complète des forêts du patrimoine mondial).
3. Le Centre du patrimoine mondial participe à la gestion de projets en matière de conservation forestière dans 21 forêts de la Liste du patrimoine mondial et dans quatre nouveaux biens dont la candidature a été présentée, avec un budget total de plus de 25 millions de dollars EU.
4. En référence au récent document stratégique de l'Union pour la conservation de la nature (UICN), « Liste du patrimoine mondial : Priorités futures pour une liste crédible et complète de biens naturels et mixtes », les zones forestières, dont l'existence est primordiale pour réduire le rythme actuel de l'appauvrissement de la biodiversité, sont désormais bien représentées sur la Liste du patrimoine mondial, malgré la priorité accordée aux aires situées dans le sud du Chili et de l'Argentine, aux forêts humides et sèches de Nouvelle-Calédonie, aux forêts humides de Madagascar et aux forêts des Ghats occidentaux en Inde. L'UICN a donc suggéré que l'attention du Comité du patrimoine mondial et des Etats parties passe progressivement des propositions à la gestion améliorée des biens forestiers naturels et mixtes du patrimoine mondial.

5. Le Centre du patrimoine mondial, tout comme ses principaux partenaires, a un rôle potentiellement important à jouer dans la réalisation de cet objectif, mais pour plus d'efficacité il convient de coordonner les actions du Centre du patrimoine mondial, de l'UICN, des autres accords multilatéraux en matière d'environnement, comme la Convention sur la diversité biologique (CDB), des grandes ONG internationales et des bailleurs de fonds, à l'instar des agences de développement multilatéral. Pour favoriser cette coordination l'Unité Nature du Centre du patrimoine mondial, avec le soutien de la Convention France-UNESCO et du gouvernement britannique, a organisé une réunion sur la protection forestière à l'Ecole nationale du Génie rural des eaux et des forêts (ENGREF) de Nancy, du 9 au 11 mars 2005.
6. La réunion a regroupé 40 experts parmi lesquels figuraient les représentants des principales agences de gouvernance internationales, le Forum des Nations Unies pour les Forêts et la Convention sur la diversité biologique, des organismes d'aide financière comme les banques de développement africaine et allemande, des organisations non gouvernementales comme le Fonds mondial pour la nature et Conservation International, et d'établissements de formation – Ecole régionale post-universitaire de Conservation et de Gestion des forêts tropicales, Centre d'enseignement supérieur et de recherche en agriculture tropicale, Centre régional de formation de la communauté forestière pour l'Asie et le Pacifique, ainsi que divers spécialistes de la conservation travaillant sur le terrain.
7. Les principales recommandations issues de la réunion se divisent en deux thèmes et renvoient aux *Orientations pour la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial* et, le cas échéant, au Programme de travail sur les aires protégées de la Convention sur la diversité biologique. Cela a pour but d'aider le Comité du patrimoine mondial et les Etats parties à les mettre en œuvre.

B. Recommandations issues de la seconde Réunion internationale sur les Forêts du patrimoine mondial (Nancy, France, 9-11 mars 2005)

Le dialogue instauré à Nancy recommande que le Comité du patrimoine mondial :

Mise en œuvre de la Liste du patrimoine mondial

1. Encourage les Etats parties à la *Convention du patrimoine mondial* à définir les principaux mécanismes de soutien écologique des sites forestiers du patrimoine mondial (SFPM), au moment de proposer l'inscription d'un bien et à les suivre au titre de son intégrité globale.
 - Les sections pertinentes des *Orientations* renvoient aux paragraphes 155-157 sur la déclaration de Valeur Universelle Exceptionnelle. S'agissant de l'intégrité du bien où la déclaration de Valeur Universelle Exceptionnelle ne porte ni sur les mécanismes de soutien écologique du bien, ni sur ses éléments connexes, « le Comité pourrait aussi formuler d'autres recommandations sur la protection et la gestion des biens du patrimoine mondial ».
2. Envisage d'utiliser le mécanisme de renvoi dans le cadre du processus de proposition d'inscription pour s'assurer que la déclaration d'intégrité du bien

inclut, au besoin, la reconnaissance du rôle des mécanismes de soutien écologique qui pourraient ne pas rentrer dans les limites du bien.

- Le paragraphe 160 des *Orientations* sur le renvoi des propositions d'inscription stipule que « le Comité pourrait décider de différer une proposition d'inscription pour effectuer une évaluation ou une étude plus approfondie, ou demander une révision substantielle à l'Etat partie ».
3. Reconnaisse que pour les nouveaux biens, comme pour ceux qui sont déjà inscrits, les écosystèmes de soutien du paysage au-delà des limites du bien doivent aussi être pris en compte dès lors qu'il s'agit d'assurer l'intégrité du bien.
- Programme de travail sur les aires protégées de la Convention sur la diversité biologique : « But 1.2 – Intégrer les aires protégées dans des secteurs et des écosystèmes terrestres et marins élargis de façon à maintenir une fonction et une structure écologiques. Cible : d'ici à 2015, toutes les aires protégées et les réseaux d'aires protégées seront intégrés dans les écosystèmes terrestres et marins élargis, et les secteurs pertinents, en appliquant l'approche par écosystème et en tenant compte des complexes écologiques dont ils font partie ».
 - Le paragraphe 94 des *Orientations* évoque la condition d'intégrité spécifique à laquelle devraient répondre les biens inscrits pour la biodiversité qu'ils contiennent, à l'instar de la majorité des sites forestiers du patrimoine mondial. Cette section donne l'exemple de forêts tropicales et de récifs de corail en indiquant qu'un bien devrait inclure « les éléments nécessaires à l'illustration des principaux aspects des processus essentiels à la conservation à long terme des écosystèmes et de la diversité biologique qu'ils contiennent ».
 - Les paragraphes 103-107 des *Orientations* concernent les « zones tampons » « qui devraient inclure les aires ou attributs ayant un rôle fonctionnel important en tant que soutien apporté au bien et à sa protection ». Le paragraphe 106 précise également que « lorsque aucune zone tampon n'est proposée, la proposition d'inscription devra inclure une déclaration indiquant pourquoi une zone tampon n'est pas nécessaire ».
4. Reconnaisse qu'en examinant les nouvelles propositions d'inscription sur la Liste du patrimoine mondial, une haute priorité devrait être accordée aux approches relatives aux propositions d'inscription sérielles, transfrontalières, groupées ou à l'extension de biens classés pour inclure d'autres aires écologiquement liées.
- Programme de travail sur les aires protégées de la Convention sur la diversité biologique : « But 1.3 – Etablir et renforcer les réseaux régionaux, les aires protégées transfrontalières et la collaboration entre les zones protégées voisines au-delà des limites nationales ». Cible indiquée : « établir et renforcer d'ici à 2010/2012 les zones protégées transfrontalières, les autres formes de collaboration entre zones protégées voisines de part et d'autre des frontières nationales et les réseaux régionaux, pour assurer la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique en appliquant l'approche par écosystème et en développant la coopération internationale ».
 - Programme de travail sur les aires protégées de la Convention sur la diversité biologique : [activités suggérées des Parties] « 1.2.4. Les Etats parties mettent au point des instruments de liaison écologique, tels que des couloirs écologiques reliant entre elles des aires protégées lorsque cela se révèle nécessaire ou bénéfique, en fonction des priorités nationales établies pour la conservation de la biodiversité ».

- Le paragraphe 137 des *Orientations* sur les biens en série indique que « les biens en série peuvent inclure des éléments constitutifs reliés entre eux parce qu'ils appartiennent à la même province biogéographique ou au même type d'écosystème ».
5. Reconnais que pour certains biens forestiers du patrimoine mondial biologiquement importants, en particulier ceux dont l'inscription a été proposée et approuvée avant que les sections des *Orientations* sur la protection et la gestion aient été élaborées de manière significative, il serait bon de réévaluer leur corrélation du point de vue écologique et du paysage.
- Programme de travail sur les aires protégées de la Convention sur la diversité biologique : « *But 1.4 – Améliorer de manière substantielle la planification et la gestion sur place des aires protégées.* » [activités suggérées des Parties] « *1.4.4. Si besoin est, mais pas au-delà de 2010, élaborer ou mettre à jour des plans de gestion des aires protégées pour mieux atteindre les trois objectifs de la Convention sur la diversité biologique* ». Les trois objectifs de la CDB sont : la conservation de la diversité biologique, l'utilisation durable de ses éléments constitutifs et le partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques.
 - Les paragraphes 87-119 des *Orientations* concernent précisément l'intégrité du bien, sa protection et sa gestion.
6. Veille à ce que la proposition d'inscription de nouveaux sites suive une approche fondée sur le document stratégique de l'UICN pour une liste crédible et complète des biens naturels et mixtes ou une autre évaluation scientifique.
- Décision VII/28 - CDB CoP 7 : « *16. Même si 11 % de toute la surface du globe bénéficient actuellement d'une protection, les réseaux d'aires protégées ne sont pas représentatifs des écosystèmes mondiaux et ne traitent pas de manière adéquate la conservation de types d'habitat essentiels* ».
 - Le paragraphe 56 des *Orientations* encourage les Etats parties, les organisations consultatives et le Secrétariat à prendre part à la mise en œuvre de la Stratégie globale pour une Liste du patrimoine mondial crédible, équilibrée et représentative, et réaffirme que « des réunions et des études comparatives et thématiques relatives à la Stratégie globale sont organisées à cet effet ».

Effort de consolidation des forêts du patrimoine mondial

7. Devrait appliquer les processus de suivi réactif et d'inscription sur la Liste du patrimoine en péril lorsque des plans et des événements en dehors des limites du bien menacent la conservation des valeurs d'écosystème du bien
- Paragraphe 180 des *Orientations* relatif aux critères d'inscription de biens sur la Liste du patrimoine mondial en péril : « *Le bien est confronté à des menaces graves qui pourraient avoir des effets nuisibles sur ses caractéristiques essentielles* », par exemple, « les projets de développement concernant le bien lui-même ou situés de telle façon que leurs conséquences menacent le bien ».
8. Renforce les Commissions nationales pour l'UNESCO et les points focaux à l'échelon national, pour maintenir leur coordination avec les autres conventions sur la biodiversité et accords annexes, comme la Convention sur la

diversité biologique, le Programme L'Homme et la Biosphère et la Convention de Ramsar

- La décision VII/28, CDB CoP 7 : « 27. Invite les Parties, les autres Gouvernements et les organisations pertinentes à organiser des ateliers techniques régionaux pour faire progresser l'application et évaluer l'avancement de la mise en œuvre du programme de travail ».
9. Reconnaisse que les moyens de paiement pour les services environnementaux des biens forestiers du patrimoine mondial devraient être examinés, par exemple, les compagnies de distribution d'eau et d'énergie ou de piégeage du carbone, les bénéfices ainsi obtenus permettant de financer les frais de gestion du bien.
- Décision VII/28 - CDB CoP 7 : « 17. Reconnaît que l'inadéquation des connaissances et la prise de conscience de la menace, du rôle et de la valeur de la biodiversité, l'insuffisance de la viabilité et de l'aide financière, la médiocrité de la gouvernance, l'inefficacité de la gestion et le manque de participation créent des obstacles majeurs à la réalisation des objectifs des aires protégées de la Convention sur la diversité biologique, et insiste sur la nécessité pour les Parties de traiter ces questions comme il convient ».
10. Reconnaisse que des plans de gestion clairs des sites du patrimoine mondial devraient être établis et intégrés dans les politiques nationales et les décisions relatives à la planification des paysages
- Programme de travail sur les aires protégées de la Convention sur la diversité biologique – « But 1.4 – Améliorer de manière substantielle la planification et la gestion sur place des aires protégées. Cible : Instaurer une gestion efficace de toutes les aires protégées existantes d'ici à 2012, au moyen de processus participatif et de planification des sites selon des bases scientifiques qui incluent des objectifs, des cibles, des stratégies de gestion et des programmes de suivi clairs en matière de biodiversité, portant sur les méthodologies existantes et un plan de gestion à long terme avec la participation active des parties concernées ».
 - Voir notamment les paragraphes des Orientations 108-119 sur les systèmes de gestion et l'utilisation durable.
11. Confirme que les aires protégées du patrimoine mondial devraient être des modèles d'intégration dans les plans nationaux, en montrant qu'elles contribuent à la réduction de la pauvreté et des coûts, aux avantages et aux valeurs des services pour les écosystèmes
- Document stratégique de l'UICN 2004 : Priorités futures pour une liste crédible et complète de biens naturels et mixtes, « *les biens du patrimoine mondial devraient se révéler comme des modèles de gestion exemplaires pour montrer comment la conservation peut effectivement contribuer à la conservation de la biodiversité et au développement durable* ».

C. Biens forestiers inscrits sur la Liste du patrimoine mondial

Biens forestiers inscrits sur la Liste du patrimoine mondial

Type	Nombre de biens	Surface (ha)
Forêt tropicale	52	39 556 924
Forêt subtropicale	9	923 446
Forêt tempérée	19	9 631 398
Forêt boréale	7	19 981 558
Total	87	70 093 326

Pays	Année	Bien
------	-------	------

Forêts tropicales du patrimoine mondial

Afrique du Sud	1999	Parc de la zone humide de Sainte-Lucie
Cameroun	1987	Réserve de faune du Dja
Côte d'Ivoire	1982	Parc national de Taï
Côte d'Ivoire	1983	Parc national de la Comoé
Côte d'Ivoire/Guinée	1981	Réserve naturelle intégrale du mont Nimba
Kenya	1997	Parc national /Forêt naturelle du mont Kenya
Madagascar	1990	Réserve naturelle intégrale du Tsingy de Bemaraha
Rép. démocratique du Congo	1979	Parc national des Virunga
Rép. démocratique du Congo	1980	Parc national de Kahuzi-Biega
Rép. démocratique du Congo	1984	Parc national de la Salonga
Rép. démocratique du Congo	1996	Réserve de faune à okapis
République-Unie de Tanzanie	1982	Réserve de gibier de Selous
Australie	1981	Parc national de Kakadu
Australie	1988	Tropiques humides de Queensland
Iles Salomon	1998	Rennell Est
Inde	1985	Sanctuaire de faune de Manas
Inde/Bangladesh	1987/1997	Parc national des Sundarbans
Indonésie	1991	Parc national de Ujung Kulon
Indonésie	1999	Parc national de Lorentz
Indonésie	2004	Patrimoine des forêts tropicales ombrophiles de Sumatra
Malaisie	2000	Parc national du Gunung Mulu
Malaisie	2000	Parc du Kinabalu
Philippines	1999	Parc national de la rivière souterraine de Puerto-Princesa
Sri Lanka	1988	Réserve forestière de Sinharaja
Thaïlande	1991	Sanctuaires de faune de Thungyai-Huai Kha Khaeng
Bolivie	2000	Parc national Noel Kempff Mercado

Brésil	1999	Réserve de la forêt atlantique de la Côte de la découverte
Brésil	1999	Forêt atlantique - Réserves du sud-est
Brésil	2000	Parc national Jaú
Brésil	2000	Aire de conservation du Pantanal
Brésil	2001	Îles atlantiques brésiliennes (les Réserves de Fernando de Noronha et de l'atoll das Rocas)
Brésil	2001	AP du Cerrado : Parcs nationaux Chapada dos Veadeiros et Emas
Colombie	1994	Parc national de Los Katios
Costa Rica	1999	Zone de conservation de Guanacaste
Costa Rica/Panama	1983/1990	Réserves de la cordillère de Talamanca-La Amistad / Parc national La Amistad
Dominique	1997	Parc national de Morne Trois Pitons
Équateur	1983	Parc national Sangay
Guatemala	1979	Parc national de Tikal
Honduras	1982	Réserve de la biosphère Río Platano
Mexique	1987	Sian Ka'an
Panama	1981	Parc national du Darien
Pérou	1983	Sanctuaire historique de Machu Picchu
Pérou	1987	Parc national de Manú
Pérou	1990	Parc national de Río Abiseo
Suriname	2000	Réserve naturelle du Suriname central
Venezuela	1994	Parc national de Canaima
Cuba	2001	Parc national Alejandro de Humboldt
Sainte-Lucie	2004	Zone de gestion des Pitons

Forêts subtropicales du patrimoine mondial

Australie	1986/1994	Forêts ombrophiles centre-orientales
Australie	1992	Île Fraser
Chine	1996	Mont Emei
Chine	1999	Mont Wuyi
Japon	1993	Shirakami-Sanchi
Japon	1993	Yakushima (île de Yaku)
Portugal	1999	Laurisilva de Madeira
Espagne	1986	Parc national de Garajonay
Argentine/Brésil	1984/1986	Parcs nationaux d'Iguaçu et de l'Iguazu

Forêts tempérées du patrimoine mondial

Bélarus/Pologne	1979/1992	Forêt Beloveshskaya Pushcha / Bialowieza
Bulgarie	1983	Parc national de Pirin
Croatie	1979/2000	Parc national Plitvice
Serbie et Monténégro	1980	Parc national Durmitor
Fédération de Russie	2001	Sikhote-Alin central
Australie	1982/1989	Zone de nature sauvage de Tasmanie
Chine	1992	Région d'intérêt panoramique et historique de Huanglong
Chine	1992	Région d'intérêt panoramique et historique de la vallée de Jiuzhaigou
Chine	1990	Mont Huangshan
Chine	1987	Mont Taishan

Chine	2003	Aires protégées des trois fleuves parallèles au Yunnan
Etats-Unis d'Amérique	1983	Parc national des Great Smoky Mountains
Etats-Unis d'Amérique	1981	Parc national Olympique
Etats-Unis d'Amérique	1980	Parc national Redwood
Etats-Unis d'Amérique	1978	Yellowstone
Etats-Unis d'Amérique	1984	Parc national de Yosemite

Forêts boréales du patrimoine mondial

Canada	1984	Parcs des montagnes Rocheuses canadiennes
Canada	1987	Parc national du Gros-Morne
Canada	1978	Parc national Nahanni
Canada	1983	Parc national Wood Buffalo
Canada/Etats-Unis d'Amérique	1995	Parc international de la paix Waterton-Glacier
Fédération de Russie	1996	Lac Baïkal
Fédération de Russie	1995	Forêts vierges de Komi

N.B. Les biens du patrimoine mondial figurant sur cette liste ne sont pas tous entièrement composés de forêts. Toutefois, comme cela a été mentionné précédemment, l'habitat forestier existe dans plus de 160 biens naturels, tandis que la présente estimation ne recense que 87 biens dotés d'une vaste couverture forestière. Il est donc raisonnable de penser que l'ensemble des biens du patrimoine mondial représente environ 70,000,000 hectares de forêts. Le Centre mondial de surveillance continue de la conservation de la nature (WCMC) confirme également que ce chiffre correspond à ses estimations sur les aires forestières de la Liste du patrimoine mondial.

II. Patrimoine mondial et architecture contemporaine – Gestion du paysage urbain historique (Vienne, Autriche, 12-14 mai 2005)

8. En vertu de la décision du Comité du patrimoine mondial (décision **27 COM 7B.108**), le Directeur du Centre du patrimoine mondial a organisé la conférence internationale « Patrimoine mondial et architecture contemporaine – Gestion du paysage urbain historique » en vue d'établir les principes et les lignes directrices à intégrer dans la réglementation et le mode de gestion des tours d'habitation et de l'architecture contemporaine des villes du patrimoine mondial. La réunion qui a eu lieu à Vienne (Autriche) du 12 au 14 mai 2005, sur l'invitation du Gouvernement autrichien, a été organisée conjointement par la Ville de Vienne et l'ICOMOS.
9. Plus de 600 experts et professionnels de 55 pays ont assisté à la conférence au cours de laquelle ont été discutées 70 études de cas sur l'architecture contemporaine ou la construction d'immeubles de grande hauteur dans des villes historiques et des paysages urbains ayant une valeur patrimoniale. Il y avait au programme une série de treize communications principales présentées par des architectes, des promoteurs immobiliers, des économistes, des gestionnaires de villes et des professionnels de la conservation, suivies des commentaires de quinze spécialistes sélectionnés pour leur savoir-faire et leur expérience en la matière.
10. Un groupe de rédaction composé d'organisations partenaires de l'UNESCO a mis au point, avant la conférence, un « *Projet de Mémoire de Vienne* » qui a été distribué aux participants à la conférence pour discussion et commentaires. Les organisations consultatives de l'UNESCO, l'ICOMOS et l'ICCROM, ainsi que les organisations partenaires, l'OWHC (Organisation des villes du patrimoine mondial), l'IFLA (Fédération internationale des architectes paysagistes), l'IUA (Union internationale des architectes) et la FIHUAT (Fédération internationale pour l'habitation, l'urbanisme et l'aménagement du territoire) ont fait des déclarations finales sur le sujet, en général, et sur le projet de mémorandum de Vienne, en particulier
11. La conférence a pleinement atteint ses objectifs dans la mesure où :
 - elle a attiré deux fois plus de participants que prévu (on en attendait 300) ;
 - elle a servi de plate-forme internationale pour débattre de la construction d'immeubles de grande hauteur et de l'architecture contemporaine dans les villes du patrimoine mondial, ce que l'on attendait depuis longtemps et ce qui a été très apprécié ;
 - le *Projet de Mémoire de Vienne* a été largement approuvé dans son principe et a pu être amélioré grâce aux commentaires qu'ont reçus les participants.
12. La conférence a abouti à la présentation du *Mémoire de Vienne* qui contient, entre autres, une définition du paysage urbain historique, ainsi que les principes et lignes directrices à intégrer dans la gestion de la conservation et le développement urbain. Le document figure à l'Annexe I.

MÉMORANDUM DE VIENNE

sur

“Le patrimoine mondial et l’architecture contemporaine – Gestion du paysage urbain historique”

PRÉAMBULE

1. Rappelant que le *Mémorandum de Vienne* est le résultat d’une conférence internationale ayant pour thème « Le patrimoine mondial et l’architecture contemporaine », qui a été demandée par le Comité du patrimoine mondial à sa 27^e session (UNESCO, 2003) (décision **27 COM 7B.108**) et qui s’est tenue du 12 au 14 mai 2005 à Vienne (Autriche) sous l’égide de l’UNESCO et en présence de 600 experts et spécialistes de 55 pays ;
2. Ayant à l’esprit la portée de la Convention de l’UNESCO concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel (*Convention du patrimoine mondial*, 1972) et rappelant ses articles 4 et 5 en faveur d’une collaboration à l’échelon international et de la nécessité de discussions globales sur les récents changements structurels et la force du dynamisme économique des villes inscrites sur la Liste du patrimoine mondial de l’UNESCO ;
3. Rappelant, en outre, que les biens sont inscrits sur la Liste du patrimoine mondial en se fondant sur la déclaration de Valeur Universelle Exceptionnelle et que la préservation de cette valeur devrait être au cœur de toute politique de conservation et de gestion ;
4. Considérant en particulier la « Charte internationale sur la conservation et la restauration des monuments et des sites » (Charte de Venise, 1964), la « Recommandation de l’UNESCO concernant la préservation des biens culturels mis en péril par les travaux publics ou privés » (1968), la « Recommandation de l’UNESCO concernant la sauvegarde des ensembles historiques ou traditionnels et leur rôle dans la vie contemporaine » (1976), la « Charte internationale des jardins historiques » de l’ICOMOS-IFLA (Charte de Florence, 1982), la « Charte internationale pour la sauvegarde des villes historiques » de l’ICOMOS (Charte de Washington, 1987), le Document de Nara sur l’authenticité (1994), ainsi que la Conférence HABITAT II et l’Agenda 21 ratifié par les Etats membres à Istanbul (Turquie) en juin 1996 ;
5. Désirant que le *Mémorandum de Vienne* soit considéré, dans le prolongement des documents précités et du débat en cours sur la conservation durable des monuments et des sites, comme une déclaration fondamentale pour une approche intégrée reliant l’architecture contemporaine, le développement durable urbain et l’intégrité du paysage en fonction des modèles historiques, du parc immobilier et du contexte existants.

A. DÉFINITIONS

6. Le présent Mémoire renvoie aux villes historiques déjà inscrites ou dont l'inscription est proposée sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO, ainsi qu'aux plus grandes villes qui ont des monuments et des biens du patrimoine mondial implantés sur leur territoire.
7. Le paysage urbain historique, fort de la « Recommandation de l'UNESCO concernant la sauvegarde des ensembles historiques ou traditionnels et leur rôle dans la vie contemporaine » de 1976, fait référence à des ensembles de n'importe quel groupe de bâtiments, structures et espaces libres, dans leur cadre naturel et écologique, y compris les sites archéologiques et paléontologiques, constituant des établissements humains dans un milieu urbain sur une période de temps pertinente, dont la cohésion et la valeur sont reconnues du point de vue archéologique, architectural, préhistorique, historique, scientifique, esthétique, socioculturel ou écologique. Ce paysage a modelé la société moderne et a une grande valeur pour notre compréhension de notre mode de vie contemporain.
8. Le paysage urbain historique s'inscrit dans des expressions et des évolutions sociales du passé et du temps présent qui caractérisent le lieu. Il se compose d'éléments qui définissent son caractère : l'occupation des sols et leur affectation, l'aménagement de l'espace, les relations visuelles, la topographie et le terrain, la végétation et tous les éléments de l'infrastructure technique, y compris les objets de faible envergure et les détails de construction (trottoirs, pavage, caniveaux, éclairage, etc.).
9. L'architecture contemporaine dans ce contexte fait référence à toutes les interventions importantes planifiées et conçues dans le cadre historique bâti, qui comprend les espaces libres, les nouvelles constructions, les ajouts ou les extensions de bâtiments et sites historiques, et les conversions.
10. La notion élargie de patrimoine culturel, en particulier au cours de la dernière décennie, qui donne une plus large interprétation aboutissant à la reconnaissance de la coexistence de l'humanité avec la terre et les êtres humains dans la société, exige de nouvelles approches et méthodologies de la conservation et du développement urbain dans un cadre territorial. Les recommandations et les chartes internationales n'ont pas encore pleinement intégré cette évolution.
11. Le *Mémoire de Vienne* porte sur l'impact du développement contemporain sur l'ensemble du paysage urbain ayant valeur de patrimoine, où la notion de paysage urbain historique va au-delà des termes traditionnels de « centre historique », « ensemble » ou « environs », souvent employés dans les chartes et les lois de protection, pour inclure le cadre territorial et le paysage environnant.
12. Le paysage urbain historique acquiert sa valeur exceptionnelle et universelle à partir d'une évolution progressive et d'une planification territoriale sur une période donnée, par le biais de processus d'urbanisation qui intègrent des conditions environnementales et topographiques et exprime des valeurs économiques et socioculturelles inhérentes à chaque société. La protection et la conservation du paysage urbain historique en tant que telles englobent tous les monuments classés sur les registres de protection, ainsi que les ensembles et leurs éléments connexes

significatifs, physiques, fonctionnels et visuels, matériels et associatifs, avec les typologies et les morphologies historiques.

B. PRINCIPES et OBJECTIFS

13. Les changements permanents concernant l'usage fonctionnel, la structure sociale, la conjoncture politique et le développement économique qui se manifestent sous forme d'interventions structurelles dans le paysage urbain historique hérité peuvent être reconnus comme une partie intégrante de la tradition urbaine, et exigent une vision de la ville dans son ensemble avec une action visionnaire de la part des décideurs et un dialogue avec les autres acteurs et parties prenantes concernés.
14. Le principal défi de l'architecture contemporaine dans le paysage urbain historique est de répondre à une dynamique de développement en vue de faciliter les réformes socio-économiques et la croissance tout en respectant le paysage urbain hérité et sa configuration. Les villes historiques vivantes, notamment les villes du patrimoine mondial, exigent une politique d'urbanisme et une gestion qui fassent de la protection le point clef de la conservation. Dans ce processus, l'authenticité et l'intégrité des villes historiques, qui sont déterminées par divers facteurs, ne doivent pas être compromises.
15. L'avenir de notre paysage urbain historique fait appel à la compréhension mutuelle entre les responsables politiques, les urbanistes, les promoteurs, les architectes, les professionnels de la conservation, les propriétaires fonciers, les investisseurs et les citoyens concernés, travaillant ensemble à la préservation du patrimoine urbain tout en considérant la modernisation et l'évolution de la société dans le respect de la sensibilité culturelle et historique, en renforçant l'identité et la cohésion sociale.
16. En tenant compte de la relation affective entre les êtres humains et leur environnement, leur sens du lieu, il est fondamental de garantir la qualité de vie en milieu urbain pour contribuer à la réussite économique de la ville et à sa vitalité sociale et culturelle.
17. Le souci majeur des interventions matérielles et fonctionnelles est d'améliorer la qualité de vie et l'efficacité de la production en améliorant les conditions de vie, de travail et de loisirs et en adaptant les usages sans compromettre les valeurs existantes qui découlent du caractère et de la valeur de la forme et du tissu urbain historique. Cela signifie non seulement qu'il faut améliorer les normes techniques, mais aussi la réhabilitation et le développement contemporain du cadre historique fondés sur un inventaire et une évaluation correcte de ses valeurs, tout en y ajoutant des expressions culturelles de première qualité.

C. LIGNES DIRECTRICES POUR LA GESTION DE LA CONSERVATION

18. La prise de décision relative aux interventions et à l'architecture contemporaine dans un paysage urbain historique exige un examen attentif, une approche tenant compte des aspects culturels et historiques, des consultations auprès des parties prenantes et le savoir-faire des experts. Ce processus permet de prendre des mesures appropriées et justes pour chaque cas, en examinant le contexte spatial entre ce qui est ancien et ce qui est nouveau, tout en respectant l'authenticité et l'intégrité du tissu historique et du parc immobilier.

19. La compréhension approfondie de l'histoire, de la culture et de l'architecture du *lieu*, par opposition aux seuls bâtiments objets, est primordiale pour le développement d'un cadre de conservation et il conviendrait d'informer les commissions architecturales de l'urbanisme et de ses instruments pour les analyses des typologies et des morphologies.
20. Le facteur essentiel du processus de planification est la reconnaissance en temps opportun et la formulation des possibilités et des risques, afin de garantir un développement et un processus d'élaboration bien équilibrés. La base de toutes les interventions structurelles est une étude et une analyse approfondie du paysage urbain historique comme moyen d'expression des valeurs et de l'importance. La recherche des effets à long terme et de la viabilité des interventions planifiées est une partie intégrante du processus de planification, qui vise à protéger le tissu historique, le parc et le cadre immobiliers.
21. En tenant compte de la définition élémentaire (en vertu de l'article 7 du *Mémoire*), la planification urbaine, l'architecture contemporaine et la préservation du paysage urbain historique devraient éviter toutes les formes de conception pseudo-historique, dans la mesure où elles constituent un refus des aspects historique et contemporain. La vision historique ne devrait pas supplanter les autres, car l'histoire doit rester lisible, tandis que la continuité de la culture par des interventions de qualité est l'objectif suprême.

D. LIGNES DIRECTRICES POUR LE DÉVELOPPEMENT URBAIN

22. Les normes éthiques et l'exigence de qualité au niveau de la conception et de l'exécution, dans le respect du cadre culturel et historique, sont les conditions requises pour le processus de planification. L'architecture de qualité dans les quartiers historiques devrait accorder l'attention qui convient aux échelles données, notamment en ce qui concerne le volume et la hauteur des édifices. Il est important que les nouveaux aménagements minimisent les incidences directes sur les éléments historiques importants, tels que les structures ou les sites archéologiques remarquables.
23. Les structures spatiales à l'intérieur et à la périphérie des villes historiques doivent être mises en valeur à travers l'art et le design urbain car ce sont des éléments fondamentaux de la renaissance des villes historiques : l'art et le design urbain illustrent leurs éléments historiques, sociaux et économiques spécifiques pour les transmettre aux générations futures.
24. La préservation des biens du patrimoine mondial englobe aussi la conception des espaces publics : l'attention doit notamment porter sur la fonctionnalité, l'échelle, les matériaux, l'éclairage, le mobilier urbain, la publicité et les espaces verts, pour ne citer que quelques aspects. L'infrastructure de l'urbanisme dans les sites protégés doit inclure toutes les mesures visant à respecter le tissu historique, le parc et le cadre immobiliers et à atténuer les effets préjudiciables de la circulation automobile et du stationnement.

25. La vue d'ensemble de la ville, des toits, les principaux axes visuels, les îlots et les types d'habitation font partie intégrante de l'identité du paysage urbain historique. S'agissant du renouveau, les toitures historiques et les groupes de bâtiments originels servent de fondement à la planification et au design.
26. Le principe général est que la proportion et le design doivent s'harmoniser avec le type particulier de mode historique et d'architecture, tandis que la suppression du parc immobilier central qui mérite d'être protégé (« façadisme ») n'est pas un bon moyen d'intervention structurelle. Il faudrait veiller en particulier à s'assurer que le développement de l'architecture contemporaine dans les villes du patrimoine mondial complète les valeurs du paysage urbain historique et reste dans les limites afin de ne pas compromettre le caractère historique de la ville.

E. MODALITES

27. La gestion des changements dynamiques et des aménagements des paysages urbains historiques du patrimoine mondial implique la connaissance précise du territoire et de ses éléments d'importance patrimoniale définis grâce à des méthodes scientifiques d'inventaire, une législation pertinente, une réglementation, des instruments et des procédures qui s'inscrivent dans un plan de gestion, conformément aux *Orientations concernant la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial*.
28. L'élaboration et la mise en œuvre d'un plan de gestion du paysage urbain historique exige la participation d'une équipe interdisciplinaire d'experts et de professionnels, ainsi que l'organisation en temps opportun d'une consultation publique approfondie.
29. La gestion de la qualité du paysage urbain historique est destinée à assurer la préservation et l'amélioration permanentes des valeurs spatiales, fonctionnelles et liées au design. A cet égard, il convient de souligner la contextualisation de l'architecture contemporaine dans le paysage urbain historique et des études d'évaluation de l'impact culturel ou visuel devraient accompagner les propositions relatives aux interventions contemporaines.
30. Les aspects économiques du développement urbain devraient être liés aux objectifs de la protection du patrimoine à long terme.
31. Les bâtiments historiques, les espaces libres et l'architecture contemporaine contribuent de manière significative à la valeur de la ville en lui attribuant son caractère. L'architecture contemporaine peut être un outil puissant de compétition pour les villes dans la mesure où elle attire les résidents, les touristes et les capitaux. L'architecture historique et contemporaine constitue un atout pour les communautés locales, qui devrait servir les objectifs éducatifs, récréatifs et touristiques, et garantir la valeur des biens sur le marché.

F. RECOMMANDATIONS

32. Les observations suivantes sont adressées au Comité du patrimoine mondial et à l'UNESCO :

- a) S'agissant des zones urbaines historiques déjà inscrites sur la Liste du patrimoine mondial, la notion de paysage urbain historique et les recommandations formulées dans ce Mémorandum doivent être prises en compte en évaluant tout impact potentiel ou prouvé sur l'intégrité d'un bien du patrimoine mondial. Ces principes devraient être validés par des plans qui délimiteraient les mesures spécifiques à prendre pour la protection du paysage urbain historique.
- b) Lorsqu'on examine l'inscription de nouveaux biens et sites dans des zones urbaines historiques sur la Liste du patrimoine mondial, il est recommandé que la notion de paysage urbain historique soit intégrée dans la proposition d'inscription et le processus d'évaluation.
- c) L'UNESCO est invitée à étudier la possibilité de formuler une nouvelle recommandation pour compléter et actualiser celles qui existent sur les paysages urbains historiques, avec une référence particulière à la contextualisation de l'architecture contemporaine, qui devrait être soumise à la Conférence générale de l'UNESCO à une date ultérieure.

(20 mai 2005)

**TABLEAUX DE SUIVI DE LA MISE EN OEUVRE DES DECISIONS ADOPTEES
LORS DE LA 28E SESSION (SUZHOU, 2004)
ET LA 7E SESSION EXTRAORDINAIRE (UNESCO, 2004)
DU COMITE DU PATRIMOINE MONDIAL**

INDEX DES DECISIONS
28E SESSION DU COMITÉ DU PATRIMOINE MONDIAL
(SUZHOU, 2004)

Numéro de Décision	Contexte de la décision: Document(s) WHC-04/...	Thème	ID	Nom du bien / Description de l'activité	Etat(s) partie(s)	Date butoir	Points focaux	Etat d'avancement	Document	Commentaires
28 COM 4	28.COM/4 28.COM/INF.4	GEN		Demande du statut d'observateur						
28 COM 5	28.COM/5 Prov 1 28.COM/5 Prov 2 28.COM/INF.5 Rev	GEN		Adoption de l'ordre du jour						
28 COM 6	28.COM/6 28.COM/INF.6	GEN		Rapport du rapporteur de la 27e session du Comité (UNESCO, 2003)						
28 COM 7	28.COM/7	GEN		Rapport du Rapporteur de la 14e Assemblée générale des Etats parties						
28 COM 8	28.COM/8	BUD		32 C/5 approuvé			ADM	Fait	28.COM/8	
28 COM 9	28.COM/9 Rev	GEN		Rapport sur les initiatives thématiques Finalisation des <i>Orientations</i> révisées Rapport sur la base de données en ligne Base de données des décisions		29e session, 2005 1 Novembre 2004 1 Avril 2005 29e session, 2005	POL POL POL	Fait Fait Fait (phase I) Fait	29.COM/5 WHC-05/2 En ligne 29.COM/5	
28 COM 10A.1	28.COM/10A Rev2 28.BUR/04 Rev1	ADM		Etude sur les problèmes de drainage et surveillance des conditions d'humidité à l'intérieur des monuments du Vihara bouddhique de Paharpur	Bangladesh	29e session, 2005				

Numéro de Décision	Contexte de la décision: Document(s) WHC-04/...	Thème	ID	Nom du bien / Description de l'activité	Etat(s) partie(s)	Date butoir	Points focaux	Etat d'avancement	Document	Commentaires
28 COM 10A.2	28.COM/10A Rev2 28.BUR/04 Rev1	ADM		Séminaire sur l'histoire, l'esclavage, la religion et la culture au Ghana en relation avec la conservation et la protection du patrimoine mondial Conservation des peintures murales de Gebel Barkal et des sites de la région de Napatan Atelier international de formation des décideurs du patrimoine mondial d'Afrique australe et orientale et des îles de l'Océan Indien	Ghana Soudan Botswana		ARB AFR	Fait En cours	N/A	En attente du rapport
28 COM 10A.3	28.COM/10A Rev2 28.BUR/04 Rev1	ADM	2004-11932	Neuvième séminaire international du Forum UNESCO – Université et patrimoine sur “La gestion du patrimoine – Centre et Périphérie”	Argentine		ADM	Fait		
28 COM 10B	28.COM/10B	ADM		Evaluation des autres composantes de l'Assistance internationale Ensemble de propositions afin de fournir un cadre complet pour l'optimisation de l'Assistance internationale		29e session, 2005 30e session, 2006	ADM	Fait	28.COM/INF.14B	
28 COM 11	28.COM/11	BUD		totalité du budget du Centre du patrimoine mondial avec l'état provisoire du budget 2004-2005 Recommandations résultant de l'audit de 1997		29e session, 2005	ADM	Fait	29.COM/11	
28 COM 12	28.COM/12	BUD		Propositions pour le 33C/5 Evaluation des résultats de la mise en œuvre des objectifs stratégiques du Comité		7e session ext., 2004 31e session, 2007	ADM / POL	Fait En cours	7 EXT.COM/8 29.COM/12	

Numéro de Décision	Contexte de la décision: Document(s) WHC-04/...	Thème	ID	Nom du bien / Description de l'activité	Etat(s) partie(s)	Date butoir	Points focaux	Etat d'avancement	Document	Commentaires
28 COM 13.1	28.COM/13 28.COM/INF.13A 28.COM/INF.13B 28.COM/INF.13C 28.COM/INF.13D	CRED		Réunion spéciale d'experts sur le concept de Valeur Universelle Exceptionnelle Décision de "Cairns-Suzhou" sur la Stratégie globale	Fédération de Russie	Mars 2005 29e session, 2005 30e session, 2006 31e session, 2007	POL / EUR/NA	Fait	29.COM/9 29.COM/INF.9	
28 COM 13.2	28.COM/INF.13D	CRED		<i>Qhapaq Ñan</i> (Grande route des Andes)	Argentine, Bolivie, Chili, Colombie, Equateur, Pérou	7e session ext. , 2005	LAC	Fait		Présentation spéciale
28 COM 14A	28.COM/14A Rev	CRED		Point concernant le meilleur usage des Listes indicatives dans l'ordre du jour de la 29e session en 2005		29e session, 2005	POL	Fait	29.COM/8A	
28 COM 14B.57	"	GEN								
28 COM 15C.1	28.COM/14B Rev 28.COM/15A Rev 28.COM/15B 28.COM/15B Add 28.COM/15C	"		Biens inscrits sur la Liste du patrimoine mondial en péril						
28 COM 15C.2	"	"		Nouvelle Liste du patrimoine mondial en péril			POL / ABs	Fait	28.COM/15C	
28 COM 15C.3	"	"		Biens retirés de la Liste du patrimoine mondial en péril				Fait	28.COM/15C	
28 COM 16	28.COM/16 28.COM/INF.16	CONS		Réunion de représentants de cette sous-région Rapport sur la liste des Amérique Suivi du rapport périodique	LAC	1er décembre 2004 7e session ext., 2004 29e session, 2005	LAC	Fait	7 EXT.COM/5E	
28 COM 17A	28.COM/17A	CONS		Ajourné à la 7e session ext., 2004		7e session ext., 2004	ARB		7 EXT.COM/5A	
28 COM 17B.I	28.COM/17B.I	CONS		Ajourné à la 7e session ext., 2004		7e session ext., 2004	ARB		7 EXT.COM/5B	

Numéro de Décision	Contexte de la décision: Document(s) WHC-04/...	Thème	ID	Nom du bien / Description de l'activité	Etat(s) partie(s)	Date butoir	Points focaux	Etat d'avancement	Document	Commentaires
28 COM 17B.II	28.COM/17B.II	CONS		Développement des capacités pour la protection du patrimoine culturel et naturel Réallocation de 100 000 dollars EU Rapport d'avancement		29e session, 2005	ARB	Fait	29.COM/11D	
28 COM 17C	28.COM/17C	CONS		Ajourné à la 7e session ext., 2004		7e session ext., 2004	AFR		7 EXT.COM/5C	
28 COM 17D	28.COM/17D	CONS		Ajourné à la 7e session ext., 2004		7e session ext., 2004	APA	N/A	7 EXT.COM/5D	
28 COM 18	28.COM/18	CRED		Ajourné à la 7e session ext., 2004		7e session ext., 2004	POL		7 EXT.COM/10	
28 COM 19.1	28.COM/19 28.COM/INF.19A 28.COM/INF.19B	CAPA		Ajourné à la 7e session ext., 2004		7e session ext., 2004	WHC	N/A	7 EXT.COM/11	
28 COM 19.2		CAPA		Institut de recherche et de formation du patrimoine mondial en Chine		7e session ext., 2004	APA	N/A	N/A	
28 COM 20	28.COM/20	PACT		Ajourné à la 7e session ext., 2004		7e session ext., 2004	PACT	Fait	7 EXT.COM/12 7 EXT.COM/ 12.Corr	
28 COM 21	28.COM/21	COMM.		Ajourné à la 7e session ext., 2004		7e session ext., 2004	PPE	Fait	7 EXT.COM/13	
28 COM 22	28.COM/22	COMM.		Ajourné à la 7e session ext., 2004		7e session ext., 2004	PACT	Fait	7 EXT.COM/14	
28 COM 23	28.COM/23	GEN		Elections		29e session, 2005				
28 COM 24	28.COM/24	GEN		Ordre du jour de la 29e session		29e session, 2005	POL / AFR	Fait	29.COM/3A	
28 COM 25.1	28.COM/25	GEN		Ajourné à la 7e session ext., 2004		7e session ext., 2004	POL	Fait	7 EXT.COM/15	
28 COM 25.2	N/A	GEN		Agenda of 7th ext. session		7e session ext., 2004	POL	Fait	28.COM/26	

Numéro de Décision	Contexte de la décision: Document(s) WHC-04/...	Thème	ID	Nom du bien / Description de l'activité	Etat(s) partie(s)	Date butoir	Points focaux	Etat d'avancement	Document	Commentaires
28 COM 26	28.COM/26 28.COM/INF.26	GEN		Rapport des décisions Résumé des interventions			POL	Fait	28.COM/26 28.COM/INF.26	

INDEX DES DÉCISIONS
7E SESSION EXTRAORDINAIRE DU COMITÉ DU PATRIMOINE MONDIAL
(UNESCO, 2004)

Numéro de Décision	Contexte de la décision: Document(s) WHC-04/...	Thème	ID	Nom du bien / Description de l'activité	Etat(s) partie(s)	Date butoir	Points focaux	Etat d'avancement	Document	Commentaires
7 EXT. COM 2	7 EXT.COM/2	GEN		Demandes du statut d'observateur			POL	Fait	7 EXT.COM/2	
7 EXT. COM 3A	7 EXT.COM/3A.Rev 7 EXT.COM/INF.3A.Rev	GEN		Adoption de l'ordre du jour			Comité	Fait	7 EXT.COM/3A	
7 EXT. COM 3B	7 EXT.COM/3B.Rev	GEN		Adoption du calendrier			Comité	Fait	7 EXT.COM/3B	
7 EXT. COM 3C	7 EXT.COM/3C 7 EXT.COM/INF.3C 7 EXT.COM/INF.3C.Add	GEN		Rapport du Rapporteur de la 28e session du Comité du patrimoine mondial (Suzhou, 2004)			POL	Fait	7 EXT.COM/3C 7 EXT.COM/INF.3C 7 EXT.COM/INF.3C.Add	
7 EXT. COM 4A	7 EXT.COM/4A	GEN		Listes indicatives : base de données électronique		31e session, 2007	POL	En cours		
				Entrée en vigueur des <i>Orientations</i> révisées		2 février 2005	POL	Fait	WHC-05/2	
7 EXT. COM 4B.1	7 EXT.COM/4B 7 EXT.COM/4B.Add	GEN		Organisations consultatives doivent soumettre leurs dernières questions au sujet des propositions d'inscription		31 janvier de chaque année				
				Date butoir pour que les Etats parties soumettent des informations complémentaires		31 mars de chaque année	Etats Parties			
				Nouvelle procédure pour l'élaboration des documents		30e session, 2006 (évaluation)				
				Propositions sur les moyens d'optimiser l'interrelation entre l'exercice de rapport périodique et le rapport sur l'état de conservation		29e session, 2005	CPM	Fait	29.COM/7B	

Numéro de Décision	Contexte de la décision: Document(s) WHC-04/...	Thème	ID	Nom du bien / Description de l'activité	Etat(s) partie(s)	Date butoir	Points focaux	Etat d'avancement	Document	Commentaires
				Une session annuelle, et possibilité de tenir une session extraordinaire, et création d'un organe subsidiaire ouvert sur les questions administratives et financières Recommandations au sujet du mode opératoire des groupes de travail dans les autres conventions Impact des mesures susmentionnées		29e session, 2005 29e session, 2005 29e session, 2005 31e session, 2007	POL POL POL	En cours Fait	29.COM/18 29.COM/18 29.COM/18	
7 EXT. COM 4B.2	7 EXT.COM/4B	CRED		Réunion spéciale d'experts sur le concept de la Valeur Universelle Exceptionnelle, Kazan, Fédération de Russie Conclusions et recommandations		6-9 avril 2005 29e session, 2005		Fait	29.COM/9 29.COM/INF.9A 29.COM/INF.9B	
7 EXT. COM 4B.3	7 EXT.COM/4B 7 EXT.COM/4B.Add	GEN		Groupe de travail sur les méthodes de travail du Comité du patrimoine mondial		29e session, 2005	POL	Fait	29.COM/18	
7 EXT. COM 5	7 EXT.COM/5A 7 EXT.COM/5B 7 EXT.COM/5C 7 EXT.COM/5D 7 EXT.COM/5E	CONS		Nouveau cycle suspendu d'une année		2007	POL / EUR	Fait		
7 EXT. COM 5A.1	7 EXT.COM/5A	CONS		Rapport périodique pour l'Amérique du Nord	Amérique du Nord	29e session, 2005	EUR/NA	Fait	29.COM/11A	
7 EXT. COM 5A.2	7 EXT.COM/5A	CONS		Section I du rapport périodique pour l'Europe Section II du rapport périodique pour l'Europe	Europe	29e session, 2005 30e session, 2006	EUR/NA	Fait En cours	29.COM/11B 29.COM/11B	Rapport Rapport d'avancement
7 EXT. COM 5B	7 EXT.COM/5B	CONS		Résultats de la réunion régionale prévue en 2005	Etats arabes	30e session, 2006	ARB	Ajourné à décembre 2005		

Numéro de Décision	Contexte de la décision: Document(s) WHC-04/...	Thème	ID	Nom du bien / Description de l'activité	État(s) partie(s)	Date butoir	Points focaux	État d'avancement	Document	Commentaires
7 EXT. COM 5C	7 EXT.COM/5C	CONS		Résultats et état d'avancement de la mise en œuvre des recommandations du rapport périodique pour l'Afrique	Afrique	29e session, 2005	AFR	En cours	29.COM/11C	
7 EXT. COM 5D	7 EXT.COM/5D	CONS		Rapport périodique pour l'Asie et le Pacifique	Asie-Pacifique	30e session, 2006	APA	En cours	N/A	N/A
7 EXT. COM 5E	7 EXT.COM/5E 7 EXT.COM/INF.5E	CONS		Atelier pour développer davantage les plans d'action pour les Caraïbes et l'Amérique latine en plans de travail opérationnels dotés de calendriers et de budgets détaillés Rapport sur la mise en œuvre des plans d'action pour l'Amérique latine et les Caraïbes	Amérique latine et Caraïbes	Début 2005 30e session, 2006	LAC LAC	En cours En cours	N/A	Annonce à la 29e session
7 EXT. COM 5F	7 EXT.COM/5F	CONS		Rapport d'avancement sur la proposition d'inscription du Qhapaq Ñan - Grande route des Andes - sur la Liste du patrimoine mondial		30e session, 2006	LAC	En cours		
7 EXT. COM 6	7 EXT.COM/6 7 EXT.COM/6.Add	BUD	C 944	Système d'information géographique (SIG) pour le Darjeeling Himalayan Railway (DHR),	Inde		N/A	N/A	N/A	Pas de suivi requis
7 EXT. COM 7.1	7 EXT.COM/7 7 EXT.COM/INF.7	BUD		Réaffectation de 30.000 dollars EU pour un inventaire rétrospectif Réaffectation de 20.000 dollars EU pour définir les principaux indicateurs sur l'état de conservation des sites			ADM ADM	Fait Fait		
7 EXT. COM 7.2	7 EXT.COM/7 7 EXT.COM/INF.7	BUD				4-5 July 2005	AFR			
7 EXT. COM 8	7 EXT.COM/8 7 EXT.COM/INF.8	BUD		Propositions de préparation du budget 33 C/5 et 34 C/4			ADM	Fait	7 EXT.COM/8 7 EXT.COM/INF.8	

Numéro de Décision	Contexte de la décision: Document(s) WHC-04/...	Thème	ID	Nom du bien / Description de l'activité	Etat(s) partie(s)	Date butoir	Points focaux	Etat d'avancement	Document	Commentaires
7 EXT. COM 9	7 EXT.COM/9 7 EXT.COM/INF.9	GEN		Directeur général invité à continuer à stimuler le débat intellectuel et la réflexion concernant l'interdépendance entre le patrimoine matériel et immatériel			CPM	En cours		
7 EXT. COM 10	7 EXT.COM/10	CRED		Indicateurs de performance pour les programmes du patrimoine mondial		29e session, 2005	POL + Unités		29.COM/12	
7 EXT. COM 11	7 EXT.COM/11 7 EXT.COM/INF.11	CAPA		Proposition de ressources budgétaires pour la mise en œuvre du Programme-cadre global		29e session, 2005	IUCN	En cours	29.COM/10	
7 EXT. COM 12	7 EXT.COM/12 7 EXT.COM/12.Corr	COM		Soumission du cadre régulateur applicable pour le PACTe pour le patrimoine mondial Performance du PACTe pour le patrimoine mondial Inventaire précis des accords conclus entre le Centre du patrimoine mondial et les Etats parties dans le cadre du PACTe pour le patrimoine mondial		29e session, 2005 29e session, 2005 29e session, 2005	PACTe PACTe PACTe	Fait Fait Fait	29.COM/13 29.COM/13 29.COM/13	En attente d'une décision du Comité à sa 29e session
7 EXT. COM 13	7 EXT.COM/13	COM		Table des matières et budget détaillé pour le financement de la publication : « Les principes de protection et de conservation des biens inscrits sur la Liste du patrimoine mondial et les interventions situées dans leur zone tampon »		29e session, 2005	PPE	Fait	29.COM/21	Le Comité avait demandé un document d'information ; un document de travail a été préparé avec un projet de décision.

Numéro de Décision	Contexte de la décision: Document(s) WHC-04/...	Thème	ID	Nom du bien / Description de l'activité	Etat(s) partie(s)	Date butoir	Points focaux	Etat d'avancement	Document	Commentaires
7 EXT. COM 14	7 EXT.COM/14 7 EXT.COM/14.Corr	COM		<p>Demande à l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle d'amender sa communication initiale au sujet de la protection de l'emblème seul et avec les mots « Patrimoine mondial » en toute langue, entourant ce graphisme</p>		Immédiatement	PACTe	Fait	29.COM/17	
				<p>Propositions d'utilisation de l'emblème qui relèvent des compétences de l'Etat partie soient immédiatement renvoyées à l'Etat partie concerné</p>		Immédiatement	PACTe	Fait	29.COM/17	
7 EXT. COM 15	7 EXT.COM/15	GEN		Nouveau mécanisme de vote						
7 EXT. COM 16	7 EXT.COM/16.Rev	GEN		Ordre du jour provisoire de la 29e session du Comité du patrimoine mondial		10-17 juillet 2005	POL	Fait	29.COM/3A.Rev2	
7 EXT. COM 17	7 EXT.COM/17	GEN		Rapport de décisions Résumé des interventions			POL	Après la session	29.COM/22 29.COM/INF.22	